



**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 21 JUIN 2018**

**3<sup>ème</sup> SÉANCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**ANNÉE 2018**

Madame la Maire soussignée  
certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

**SÉANCE DU 21 JUIN 2018**

L'an deux mille dix huit, le 21 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 14 juin, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL (jusqu'au point 13), Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (jusqu'au point 12), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA (à partir de l'approbation du compte rendu analytique du conseil municipal du 12 avril 2018), Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME (jusqu'au point 4).

**ABSENTS REPRESENTÉS**

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Bénédicte BOUSSON-JANEAU (à partir du point 14)  
Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE (à partir du point 13)  
Maurice BELVA a donné procuration à Soazic DEBBACHE  
José GRACIA a donné procuration à Christian JONCRET  
Marc THIBERVILLE a donné procuration à Daniel HENRY  
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER  
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Sylvie RICHETON  
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Mohamed BEN YAKHLEF (jusqu'à l'approbation du compte rendu analytique du conseil municipal du 13 mars 2018)  
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET  
Kristell NIASME a donné procuration à Philippe GAUDIN (à partir du point 5)

**ABSENTS NON REPRESENTÉS**

Sabah CABELLO SANCHEZ  
Mubbashar KHOKHAR  
Imen GUEDDA  
Jean-Paul ESPINAR  
Jocelyne LAVOCAT  
Dominique JOLY  
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION**

Manuel MENAL, Directeur général des services  
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services  
Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services  
Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services  
Laura BAILLY, Responsable du service Achat public



Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Bénédicte BOUSSON JANEAU** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE M<sup>ME</sup> LA MAIRE

### **Mme la Maire**

*« Chers collègues, mesdames, messieurs, « le centre-ville reprend des couleurs », titre Le Parisien, au lendemain de la fête de la renaissance du centre-ville. Une fête haute en couleurs, à l'image de la ville que nous aimons, populaire, chaleureuse et joyeuse. Une fête qui a rassemblé des milliers de Villeneuvoises et Villeneuvois de tous les quartiers de la ville, de toutes origines et de tous âges. L'inauguration de la médiathèque Jean Ferrat a été au cœur de cet événement. Les habitants ont dû s'armer de patience pour découvrir ce bel espace, tant l'affluence était grande. Quel bonheur de voir tous ces enfants et leurs familles prendre pleinement possession du lieu, des livres, utiliser consoles et ordinateurs, participer aux animations autour de contes. Oui, cette médiathèque, comme tout le centre-ville, appartient à tous les Villeneuvois. Cette fête, avec la piétonisation de la rue de Paris et des rues alentours, était l'un des engagements issus de la démarche « Imagine Villeneuve ». Cette appropriation de l'espace public par les habitants eux-mêmes est un enjeu majeur pour amplifier et réussir la renaissance du centre-ville.*

*Le combat que nous avons engagé depuis des années contre les marchands de sommeil marque des points et il faut espérer que nous le gagnions. La création d'une nouvelle place piétonne, carrefour du Lion, les constructions neuves place du Lavoir, Orangerie et Pont de l'Yerres, demain l'engagement de la SNCF d'une nouvelle gare vont conforter cette dynamique tout en préservant et en valorisant le patrimoine historique du centre ancien.*

*L'art et la culture constituent des dimensions essentielles de cette renaissance. Je sais qu'elle fait frémir certains car comme le chantait Ferrat, quand je dis culture, certains sortent leur révolver. Après l'ouverture de la médiathèque, nous inaugurerons, à l'automne prochain, la maison des artistes Frida Kahlo, avenue Mendès-France. Dans cette même avenue, vous pouvez apprécier les immenses fresques réalisées pendant la fête par des street artistes dont certains de renommée internationale. J'ai souhaité donner totale liberté à ces artistes pour réaliser ce panthéon de femmes et d'hommes, porteurs, dans leur diversité, d'engagements humanistes, antiracistes et féministes.*

*Je veux encore une fois saluer les services et les agents municipaux, les associations, commerçants, membres du conseil citoyen et bien entendu toute l'équipe municipale qui par leur engagement ont permis la réussite de cette belle fête.*

*Villeneuve est une ville solidaire pour ses habitants, comme pour les grandes causes qui ébranlent le monde aujourd'hui. Solidarité pour la paix entre les peuples israéliens et palestiniens. Solidarité pour les droits des migrants. Je suis heureuse d'avoir accueilli, vendredi dernier, sur le parvis de la mairie, la marche citoyenne et solidaire qui vise à sensibiliser nos concitoyens sur la situation des migrants et à valoriser le rôle des associations de solidarité qui sont en première ligne. Elle intervenait au moment même de l'épisode tragique du bateau Aquarius qui a mis en lumière toute l'hypocrisie et la lâcheté de*



*nos dirigeants. Heureusement, la municipalité progressiste de Valence et le nouveau gouvernement espagnol ont lavé l'affront en accueillant les 630 migrants.*

*Je voudrais souligner aussi le succès de quelques belles initiatives. Je pense à la journée du commerce et de l'artisanat, dimanche 10 juin, place Mouliérat, organisée en partenariat avec l'Union des commerçants et artisans. Je pense aussi à la 17<sup>ème</sup> édition du festival de chorales qui a rassemblé plus de 600 choristes issus des écoles de la ville ou d'associations. Je pense enfin à toutes ces fêtes d'écoles ou d'associations qui font vivre la solidarité.*

*Oui, nous voulons construire une ville qui rassemble, une ville qui favorise en permanence le dialogue entre ses habitants et entre ses quartiers. Cette volonté qui nous anime est à mille lieues des discours de haine et de division, à l'opposé également du mépris affiché par le Président de la République à l'égard des habitants des quartiers populaires. Ce Président, qui chante les louanges des premiers de cordée, a enterré le rapport Borloo écrit avec des acteurs de terrain. Il renforce ainsi le sentiment que les moyens de l'État vont toujours aux plus riches et non pas à celles et ceux qui en ont le plus besoin. D'ailleurs, les collectivités locales, encore sollicitées par le Président Macron, restent au régime sec.*

*Ce rapport préconisait pourtant de nombreuses actions pour faire revivre le lien social, moderniser les services publics, améliorer l'habitat accessible à tous, les réseaux de transport, discuter de moyens nouveaux pour l'éducation, le sport, la culture. Dans une ville qui compte cinq quartiers en politique de la ville et deux projets dans le cadre de l'ANRU, cet abandon a de quoi nourrir nos inquiétudes, comme celles des associations qui jouent un rôle majeur. Ces inquiétudes sont renforcées encore avec la loi ELAN qui fragilise le logement social et précarise les locataires. Un vœu de la majorité sera présenté en fin de Conseil à ce sujet.*

*Les habitants de Villeneuve, comme ceux des autres villes de banlieue, ne réclament pas un traitement différencié, mais la stricte égalité républicaine qui leur est aujourd'hui refusée. Nous ne réclamons pas l'aumône, mais le droit de se soigner, d'étudier, de se former, de se loger, de se déplacer, bref, de vivre normalement.*

*Pour finir, quelques informations sur plusieurs événements à venir. Ce week-end, Villeneuve-Saint-Georges entre dans l'été, à l'occasion de la fête de la musique, avec un concert de musique cubaine le samedi 23 juin, à partir de 20 heures, place Mouliérat à Triage, concert au cours duquel l'orchestre de musique latine Luna y su Banda et l'atelier de salsa du conservatoire de Limeil Brévannes vous feront danser. Nous vous invitons à poursuivre notre entrée dans l'été avec le traditionnel défilé du carnaval tropical de plus de 500 personnes costumées, le dimanche 24 juin, à partir de 14 heures, de la salle Malraux au parc Georges Brassens où des animations attendront les grands et les petits. Un autre rendez-vous incontournable, avec la fête nationale, se déroulera le vendredi 13 juillet au fort des pompiers, pompiers qui organisent également ce samedi, en partenariat avec la ville, une journée portes ouvertes pour permettre à la population de découvrir le fort.*

*Nous poursuivrons l'été avec de nombreuses activités proposées aux Villeneuvois : sorties pour tous, séjours pour les enfants et les jeunes, activités dans les maisons pour tous de notre ville. Au regard du succès de « Villeneuve sous le soleil » de l'an passé et comme nous en avons pris l'engagement lors des rencontres « Imagine Villeneuve », nous proposons de développer cette action cet été, dans les différents quartiers de la ville, avec un temps fort du*



Villeneuve  
Saint Georges

*10 au 12 août au parc de la Saussaie-Pidoux. Autant d'événements qui seront l'occasion d'offrir des loisirs, notamment à tous les habitants qui ne partent pas en vacances et de vivre des moments de détente en famille, de rencontre et de partage de cet été.*

*Comme nous nous y étions engagés lors des rencontres « Imagine Villeneuve », la mobilisation citoyenne pour que le Téléal, premier téléphérique urbain d'Île-de-France, arrive dès 2021 au Plateau, a commencé avec la pétition « Vite le Téléal », initiée par des habitants du Plateau, de Limeil Brévannes et de Créteil, le 24 avril dernier, à l'occasion des dix ans du lancement de l'idée du Téléal. De nombreux points de rencontre avec les habitants ont été organisés et nous comptons à ce jour près de 500 signatures. Je pense que cette mobilisation citoyenne pour le Téléal va se poursuivre. Je vous remercie pour votre attention ».*

### **M. DUTHEIL**

Bonsoir. Une fois n'est pas coutume, à écouter Sylvie, je m'associe pleinement à l'ensemble des termes de sa déclaration. Je peux parfois avoir quelques réserves, mais je ne les exprime pas nécessairement. Cette fois, je partage ses propos au moins sur deux points, d'une part sur la politique qui est menée par l'exécutif national à l'égard des territoires, qui marque une incompréhension par rapport aux efforts réalisés par les collectivités locales pour être au plus près des habitants et pour essayer que le service public puisse répondre à un certain nombre de besoins. Je ne ferai pas la liste de l'ensemble des mesures qui ont été prises sur les APL, sur les emplois aidés, sur la réduction des dépenses sociales. Je vois d'ailleurs que les présidents, tant des communes que des départements et des régions, s'expriment d'une manière extrêmement critique sur le sujet. Je partage l'idée que le Président de la République a instrumentalisé Jean-Louis BORLOO et qu'il s'agit d'une occasion ratée. Ce travail était le fruit d'une concertation qui était utile, qui était assez transversale et qui n'a pas été reprise, dans les conditions que vous savez. Je n'en dirai pas plus aujourd'hui.

J'ai par ailleurs été très impressionné, dimanche, par la réussite de la médiathèque que j'ai visitée avec l'ensemble de la délégation guidée par les explications de la personne en charge. J'ai trouvé qu'elle était un bel outil pour les jeunes, mais aussi pour l'ensemble de la population, dans un quartier qui est en train de se réhabiliter. J'étais assez fier de cette réalisation qui est très belle, à la fois dans son aménagement, sa conception, dans sa prestation et la diversité de son offre. J'aurais aimé que lorsque le maire s'exprime, elle pense aussi au maire adjoint à la culture qui a fait plusieurs réunions sur le sujet. J'aurais aimé qu'il soit associé aux remerciements, comme Madame la Maire sait le faire en général pour les différents adjoints de notre majorité. Je vous remercie.

### **M. POIRET**

Je voulais aussi reprendre les propos sur la fête qui a été organisée dimanche dernier et qui a été une réussite pour l'équipement exceptionnel et un véritable coup d'envoi du renouveau du centre-ville. Comme je m'y étais engagé dimanche dernier, je relaye une demande du conseil de quartier qui a été extrêmement actif durant cette journée et qui est très demandeur d'une piétonisation plus fréquente de la rue de Paris. Je trouve cette demande intéressante et légitime, je souhaitais donc la relayer. Ils ne sont pas exigeants, ils ne demandent pas une piétonisation en permanence. Ils souhaiteraient en revanche que nous réfléchissions à une piétonisation un dimanche ou un week-end par trimestre pour commencer. Je pense que c'est un bon signal aussi, pour marquer ce renouvellement urbain, que de laisser les habitants déambuler dans la rue de Paris en en prenant possession et en changeant de ce fait sa



perception. Un certain nombre d'habitants ont du mal à se déplacer dans cette rue de Paris parce qu'elle est mal perçue. En favorisant la piétonisation, nous réussirons peut-être à changer les regards et à faire évoluer les perceptions des habitants. Je pense que cette demande va dans le bon sens. J'espère, Madame la maire, que vous accueillerez favorablement cette requête qui n'est pas que la mienne, mais qui est celle du Conseil de quartier. Je pense qu'ils ont dû aussi s'en faire écho auprès de vous.

Cette ouverture est un pari sur l'avenir, celui d'un changement durable de perception de ce territoire et de cette rue. Les villeneuvois ne doivent plus craindre de traverser la rue de Paris et doivent considérer qu'elle est une artère centrale de notre ville dont le rayonnement doit dépasser les frontières de notre commune. Nous ne reviendrons sans doute pas à l'âge d'or qu'évoquent nombre de personnes de cette rue de Paris où tout le monde allait faire ses courses dans la région, mais nous devons nous efforcer de donner par cette rue une image positive de notre ville.

De ce fait, comme nous en avons déjà discuté, il est impératif que ce renouveau puisse aller à son terme et donner à voir un changement dans le paysage sur le long terme. Pour cela, il faut à minima, à notre sens, maintenir nos efforts en termes de propreté et de sécurité dans cette rue, voire de les amplifier puisque les villeneuvois doivent au quotidien voir les améliorations. La propreté notamment est un sujet auquel notre municipalité est très sensible. Je tiens à saluer l'action des agents municipaux. Régulièrement, nous voyons des photos et des plaintes, mais ils sont toujours sur le pont et travaillent vraiment avec acharnement. Ils parcourent jour après jour la ville pour un nettoyage le plus complet possible du territoire. Néanmoins, il est vrai que certains quartiers sont plus touchés que d'autres par les dégradations et notamment la rue de Paris. Peut-être faudrait-il notamment en priorité que ce centre ancien puisse bénéficier d'une opération « Tous sur le pont », à l'instar des actions qui ont déjà été menées dans d'autres quartiers où habitants, associations, commerçants, de concert, pourraient participer au nettoyage de la rue et du quartier et ainsi participer aussi à ce changement de perception.

Concernant la sécurité, nous avons été nous-mêmes très sensibles à ce sujet. L'installation de la médiathèque avait causé des interrogations légitimes au sein du personnel de cette future médiathèque Jean Ferrat qui souhaitaient une protection spécifique, notamment aux heures de fermeture. Un médiateur sera chargé de veiller à accompagner le personnel dans ce nouvel environnement. Cette solution est provisoirement satisfaisante parce qu'elle correspond aux besoins de la médiathèque, mais non pas à ceux du quartier lui-même. Il faut non seulement nous donner nous-mêmes les moyens humains pour renforcer la sécurité de ce quartier, mais aussi faire appel à l'État. À l'évidence, il importe que l'État donne des moyens supplémentaires au commissariat de Villeneuve-Saint-Georges en effectifs et en matériels. En effet, l'image de nombreux quartiers met en difficulté notre République. La rue de Paris a besoin de davantage d'État, de davantage de services publics. Je sais que vous pourrez porter un certain nombre de ces combats.

Force est de constater en effet que la médiathèque ne pourra à elle seule remplir le rôle de renouveau du quartier. Cette perception sera sur le long terme. Je suis convaincu que la culture doit être placée au cœur des processus de reconstruction et de redressement, en intégrant le patrimoine culturel et naturel de notre ville. Ce quartier et plus largement notre ville nécessitent ainsi une approche de long terme, durable. Je suis certain que nous arriverons progressivement à faire preuve d'audace, mais aussi à relever collectivement ce défi. Je vous remercie.

**Mme DINNER**

Je voulais juste apporter un élément supplémentaire. Un événement s'est déroulé pour la troisième année : la semaine des mémoires qui n'a pas été évoquée. Je crois que le travail qui a été mené à la fois par les services et les associations mérite qu'elle soit citée.

**Mme la Maire**

Merci. Je reviens sur quelques aspects qui ont été évoqués. Concernant la piétonisation, vous avez dû remarquer que la rue du Port a été conçue et aménagée, le long de la médiathèque et du parvis. Je crois qu'elle donne à voir les possibilités d'aménagement de la rue de Paris. La piétonisation est l'une des pistes à laquelle je serais très favorable. Cette initiative a donné à voir cette possibilité. Il faudra regarder de près si elle peut être mise en œuvre, mais je partage vivement ce souhait.

Concernant la sensibilisation à la propreté, nous avons d'ores et déjà engagé, dans plusieurs quartiers, cette opération qui me semble importante pour que chaque citoyen se sente responsable de la propreté de la ville. Nous l'avons engagée au Bois Matar, aux HBM, à Triage. L'engager aussi dans le centre-ville et dans le Quartier Nord fait partie des projets, afin que l'ensemble des quartiers soient concernés par cette action citoyenne.

Sur la sécurisation de la médiathèque et sur le fait que l'État puisse donner plus de moyens au commissariat, j'ai eu l'occasion dimanche, devant le commissaire, de le redire à Monsieur le Préfet. Nous avons tous cette question en tête. J'ai même proposé, puisque nous étions réunis à la maison des projets, que le commissariat qui est dans un piètre état, puisse faire l'objet d'une reconstitution dans le cadre futur de l'aménagement de Carnot 1. J'ai donc eu l'occasion de l'évoquer à Monsieur le Préfet, en présence du commissaire de police.

**- Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.****M. FAÏSSE**

Madame la Maire, je voudrais savoir à quoi correspondent les travaux de démolition, de terrassement et de sécurisation évoqués au point 29. Quels bâtiments sont concernés par ces travaux ?

**Mme la Maire**

Le bâtiment au 6 rue Saint-Exupéry, voué à la démolition, a fait l'objet d'une sécurisation. Il s'agit également de quelques maisons et bâtiments sur les berges de l'Yerres. C'est un marché général sur les opérations de sécurisation.

**M. FAÏSSE**

Quels bâtiments sont concernés par le point 39 relatif à l'attribution d'accords-cadres à marchés subséquents pour divers travaux de peinture ?

**Mme la Maire**

C'est un accord-cadre, comme le précise d'ailleurs la décision, pour divers travaux de peinture.

**M. DAVIDÉ**

Madame la Maire, je souhaite quelques précisions sur la décision 42 concernant l'exercice du droit de préemption. Que représentent les lots qui sont indiqués au 85 avenue Kennedy ?

**Mme la Maire**

Il s'agit de l'ancien local de la Poste, situé dans le centre commercial du 85 avenue Kennedy. Il est malheureusement dans un triste état, il était donc important que nous puissions prendre cette décision.

**- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2018**

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Approuve le compte rendu analytique du 13 mars 2018.**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2018****Mme la Maire**

Monsieur GAUDIN me demandait de répondre point par point à sa déclaration sur l'appauvrissement de la ville. Je vais donc vous répondre point par point, comme je m'y suis engagée. Il se trouve d'ailleurs que j'avais prévu de le faire au conseil de décembre, mais vous étiez absent. Pour la clarté du débat public, il me semble important d'apporter des éléments précis et de rétablir certaines vérités.

Vous avez donc déclaré, Monsieur GAUDIN : « Nous sommes 50 % en-dessous du revenu moyen. Cela ne cesse de s'accroître puisque les classes moyennes qui font vivre notre ville, ses commerces, celles qui contribuent au fonctionnement de la ville, quittent notre ville, faute d'y trouver une qualité de vie satisfaisante ». C'est faux et je vais le démontrer.

Selon l'INSEE, la médiane du niveau de vie est passée, à Villeneuve-Saint-Georges, de 13 943 euros en 2008 à 15 491,90 euros en 2014, qui sont les derniers chiffres publiés, soit + 11 %. Le niveau de vie médian a donc au contraire évolué positivement et de façon plus importante à Villeneuve-Saint-Georges que dans d'autres villes alentours. Il a augmenté en effet de 4 % à Yerres ou de 9,4 % à Créteil par exemple. L'évolution du revenu fiscal de référence est également éloquente. Ainsi, de 2011 à 2016, le nombre de ménages ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 100 000 euros a augmenté de 39 %. Ainsi, la structure de la population a eu plutôt tendance à se modifier dans le sens d'une augmentation du nombre de ménages aisés par rapport aux ménages défavorisés.

Vous avez déclaré, Monsieur GAUDIN : « En 2007, Villeneuve comptait 30 609 habitants, 16 868 foyers fiscaux. En 2016, il y a 32 000 habitants environ et 17 951 foyers fiscaux, c'est-à-dire une augmentation d'environ un millier de foyers fiscaux. C'est beaucoup ». Le qualificatif de beaucoup est très exagéré. De 2007 à 2011, le Val-de-Marne est passé de



Villeneuve  
Saint Georges

738 787 à 772 997 foyers fiscaux, soit + 5 %. Villeneuve-Saint-Georges est passé de 16 868 à 17951 foyers fiscaux, soit + 6 %, Villeneuve-le-Roi de 10 531 à 11 409, soit + 8 % ou encore Villejuif de 29 881 à 31 861, soit + 7 %.

Vous avez déclaré : « En 2007, il y avait 8 402 foyers fiscaux imposés sur les revenus. Ils représentaient 49,80 % des foyers, c'est-à-dire une mixité puisqu'en gros, un ménage sur deux était imposé sur le revenu. Nous ne sommes plus que 32,63 % de foyers à payer l'impôt sur le revenu à Villeneuve-Saint-Georges. Il n'y a plus qu'un foyer sur trois qui est assujéti à l'impôt sur le revenu ». Cette affirmation omet un fait important : l'évolution des dispositifs d'exonération d'impôts sur le revenu depuis 2012. Ainsi, l'évolution du nombre de foyers fiscaux imposables suit la même tendance pour Villeneuve-Saint-Georges que pour la moyenne départementale ou encore que pour Villeneuve-le-Roi. L'évolution du nombre de foyers fiscaux imposables n'est donc pas liée à l'évolution de la structure de la population, plutôt inverse, mais uniquement à des mesures nationales.

Vous avez déclaré encore : « En neuf ans, depuis que vous êtes là, le nombre de foyers imposables est passé de 49,81 % à 32,63 %, c'est-à-dire une baisse de 35 %. Nous ne sommes plus qu'un tiers des foyers à payer des impôts. Évidemment, le corollaire est toujours le même puisque les dépenses augmentent et que nous sommes de moins en moins nombreux à les payer ». Vous avez participé aux rencontres « Imagine Villeneuve » et vous avez pu entendre, dans le film, deux personnes reprendre la même idée. Preuve s'il en est que nous n'avons rien occulté ni censuré des idées avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord. En effet, cette idée est fautive car vous confondez foyers imposables à l'impôt sur le revenu et foyers imposables aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière). Or si les deux éléments sont en partie liés, ils sont bien distincts.

Ainsi, plusieurs éléments sont faux dans votre affirmation. Premièrement, en 2017, 89 % des villeneuvois payent la taxe d'habitation. 44 % sont soumis au régime commun. 46 % ont une cotisation plafonnée et seuls 10 % sont exonérés. Il est donc faux de dire que nous ne sommes plus qu'un tiers de foyers à payer des impôts. Deuxièmement, le produit correspondant aux exonérations et plafonnements est compensé par l'État aux communes. Il est donc faux de dire que les dépenses augmentent et que nous sommes de moins en moins nombreux à les payer puisque les exonérations ne pèsent pas sur les autres Villeneuvois. Ensuite, de 2013 à 2017, le nombre total des exonérés est passé de 8 à 10 %, ceci étant dû aux nouvelles mesures d'exonération d'impôts sur le revenu. Il est donc faux d'indiquer une baisse de 35 % des foyers imposables en ce qui concerne les impôts locaux.

Enfin, vous avez déclaré : « En 2007, l'impôt moyen était de 1 229 euros ; en 2016, il est de 2 219 euros, soit une augmentation de 89 % en 9 ans ». Cette comparaison est totalement fautive pour les raisons dites précédemment : hausse nationale très importante du nombre d'exonérés. La comparaison est de ce point de vue parlante. Au niveau départemental, l'impôt moyen est passé de 3 112 à 4 986 euros. À Villeneuve-le-Roi, il est passé de 1 688 à 2 815 euros. Vous pourrez comparer avec l'évolution à Villeneuve-Saint-Georges où il est passé de 1 229 à 2 219 euros.

Monsieur GAUDIN, je ne veux pas que vous me prêtiez de mauvaises intentions. Je garde toujours en mémoire les leçons précieuses de mes professeurs d'économie à l'université qui disaient qu'un diagnostic erroné de la réalité conduit inévitablement à faire de mauvaises politiques. Telle n'est pas mon intention. Je vous remercie de votre attention.





. **Le conseil municipal,**

**Par 30 voix pour,  
Birol BIYIK et Kristell NIASME s'étant abstenus,**

**Approuve le compte rendu analytique du 12 avril 2018.**

## URBANISME, AMÉNAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### Commerces

#### **1. Approbation de la convention avec l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Villeneuve-Saint-Georges pour le suivi locatif des locaux d'activité de l'OPH**

#### **M. DAVIDÉ**

Le commerce est un enjeu stratégique pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Afin d'accompagner un développement commercial cohérent du tissu local et répondre aux besoins des habitants, la commune a mis en place différents dispositifs permettant un suivi opérationnel de mutation commerciale, avec notamment un poste dédié au suivi quotidien des commerces. Au titre des dispositifs figure la création d'un parcours du créateur et repreneur d'entreprise par lequel la commune entend encourager la création d'entreprise et le commerce de proximité.

L'OPH de Villeneuve-Saint-Georges dispose de 2 299 logements sur l'ensemble du territoire communal. Quatre résidences disposent également de locaux commerciaux en pied d'immeuble : la cité Sellier, les HBM, la résidence Gabriel Péri et la rue de la Marne. Pour l'OPH, les locaux commerciaux participent à la qualité de vie dans les résidences et les quartiers. La diversité commerciale est donc un enjeu fort pour l'OPH et ses locataires. Il est donc apparu nécessaire d'élaborer une convention entre l'OPH et la commune pour définir des modalités d'attribution de ces locaux qui garantissent le respect des objectifs fixés par la commune, ainsi que l'accompagnement des structures, associations ou commerces dans le développement de leurs activités et face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Cette convention a pour objet de définir les rôles et missions des deux parties dans le cadre du suivi locatif du patrimoine des locaux d'activités de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges et notamment :

- d'accompagner l'OPH dans la location de ces cellules commerciales, afin que les activités implantées soient en cohérence avec le tissu commercial existant ;
- de permettre des implantations commerciales qui valorisent le patrimoine de l'OPH ;
- d'accompagner les locataires des locaux commerciaux de l'OPH dans les démarches et dans la pérennisation de leur activité, en prévenant au maximum les éventuelles difficultés économiques et/ou financières, telles que les risques d'impayés et les difficultés de développement ;
- de mieux faire profiter les locataires des locaux commerciaux de l'OPH aux dispositifs d'aides mis en place par la ville.



**Le conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,  
Nathalie DINNER n'ayant pas pris part au vote,**

**Approuve le projet de convention de partenariat entre l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges et la Commune pour le suivi locatif des locaux d'activité de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges, ci annexé,**

**Autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents administratifs et financiers y afférents.**

### **Urbanisme**

#### **2. Projet Pasteur : Déclassement de parcelles communales cadastrées AO 228 sise 30 rue Jules Guesde, AO 239 sise 31 avenue Carnot et AO 240 pour partie sise 37 avenue Carnot**

#### **M. KNOPFER**

Avant de lire cette délibération, je voudrais m'adresser à Monsieur GAUDIN, suite à la dernière commission, concernant la société AIGO. Pour démentir également Monsieur Birol BIYIK disant que cette société avait fait faillite, nous nous sommes empressés de prendre des renseignements. Madame la Maire apportera tout à l'heure des précisions sur cette société pour laquelle nous avons obtenu d'ailleurs une garantie bancaire.

La commune a engagé un travail avec le promoteur AIGO Promotion pour la réalisation d'un programme de logements dit secteur Pasteur, à l'angle des rues Carnot, Pasteur et Jules Guesde, sur lequel sont aujourd'hui implantés les locaux des ex-bains-douches, de la mission locale, de la PMI, un parking public et la CPAM. Le programme envisagé prévoit la création de 125 logements, ainsi que des locaux d'équipements et de commerces en rez-de-chaussée. Le bâtiment sera implanté à l'angle des rues Carnot, Pasteur et Jules Guesde. Sa hauteur sera alignée sur l'immeuble mitoyen à l'avenue Carnot (S+4+C) et diminuera vers les rues Pasteur et Jules Guesde. Des stationnements seront intégrés à l'opération, avec un parking souterrain à deux niveaux.

Dans le cadre de ce projet, la commune souhaite céder à la SCCV Villeneuve-Saint-Georges, société créée par AIGO Promotion – plusieurs parcelles communales citées ci-après pour la réalisation du programme des logements locaux et d'activités commerciales : AO 228 maison des peintres, AO 239 la PMI et la mission locale, AO 240 pour partie, correspondant notamment au parking.

Le projet sera réalisé en deux tranches, afin de pouvoir relocaliser la mission locale et la PMI sans interruption de leurs activités, au sein de l'opération. Une relocalisation des associations utilisatrices de la maison des peintres est prévue dans la future maison des artistes livrée à l'automne 2018. Une première phase sera ainsi réalisée dans le secteur de l'actuelle CPAM: 48 logements et locaux d'activités. Les locaux de la PMI et de la mission locale seront ensuite



réinstallés. Une deuxième phase sera ensuite réalisée dans le secteur en front de l'avenue Carnot et de la rue Pasteur : 77 logements.

Après établissement du relevé géométrique, la commune a reçu une nouvelle proposition d'acquisition de la société AIGO Promotion, réajustant la superficie des parcelles ainsi : 228/476 m<sup>2</sup>, 239/1 653 m<sup>2</sup>, et 240/450 m<sup>2</sup>. À cela s'ajouteront 39 m<sup>2</sup> détachés du domaine public communal après déclassement et enquête publique. Une nouvelle estimation des terrains est sollicitée sur cette base. Les parcelles comprennent les équipements publics, les parkings publics qui devront être déclassés et désaffectés préalablement à leur cession.

Cette procédure permet de prononcer le déclassement d'un bien et d'en autoriser la cession préalablement à sa désaffectation. La commune désaffectera ainsi les biens publics en deux temps, lors de la réalisation de la tranche 1 et de la tranche 2 et lorsque les conditions auront été réunies pour reconstituer et assurer la continuité des activités actuelles. La désaffectation sera effective dans le délai fixé par l'acte de déclassement, sachant que ledit délai ne pourra excéder six ans puisqu'il s'agit de la réalisation d'une opération de construction. La délibération constatant la désaffectation des parcelles ci-visées sera donc prise au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **M. GAUDIN**

Madame la Maire, lors de la réunion de la commission, j'ai demandé des explications sur la création de cette SCCV Villeneuve-Saint-Georges. Nous en entendions parler pour la première fois. Jusqu'ici, il était question d'AIGO Promotion et d'un seul coup, nous avons vu apparaître SCCV VSG. Je voulais donc savoir ce dont il s'agissait. On m'a répondu que cette société était créée par AIGO Promotion. Pourquoi ? Quel est l'intérêt pour nous ?

#### **Mme la Maire**

La SCCV est une société civile de construction vente qui est un mécanisme juridique souvent mis en œuvre pour la construction d'un ou plusieurs immeubles. Cet outil est très utilisé par les promoteurs. D'ailleurs, SADEV et Pierreval ont aussi utilisé une SCCV pour l'opération Européenne Food à Triage. Cette société civile a pour objet la construction d'immeubles destinés à être vendus à des tiers, soit en totalité, soit en fraction. Elle permet à un promoteur et à des investisseurs de s'associer pour construire un immeuble et de le vendre en vue d'en partager les bénéfices en résultant. Le plus souvent, ce type d'immeuble est ensuite divisé en lots et soumis aux statuts de copropriété.

Le régime de la SCCV est prévu aux articles L. 211.1 et L.211.1 et suivants du code de la construction et de l'habitation. La SCCV est soumise à un régime de transparence fiscale. Elle permet à chaque associé de soumettre l'imposition des bénéfices de la société qu'il a perçus au régime fiscal qui lui est propre, impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés.

La démarche est donc tout à fait transparente. Nous n'avons peut-être pas eu l'occasion d'en parler, mais déjà, dans certaines de nos opérations, des investisseurs ont eu recours à une SCCV.

#### **M. GAUDIN**

Quelle garantie pouvons-nous avoir sur l'efficacité ou le sérieux de cette société ? Pour être tout à fait clair, quelques difficultés ont été rencontrées dans le cadre d'un même montage avec une autre société dont certains dirigeants sont désormais chez AIGO. Il y a eu de gros



problèmes, non pas sur la construction, mais sur la revente. Lorsque la même société construit et revend, cette situation peut être sujette à des litiges, surtout en cas de ventes sur plan. Les litiges concernaient des propriétaires qui n'ont pas eu le produit qu'ils étaient censés attendre. Fort de ces incidents, je ne voudrais pas que nous rencontrions ces mêmes difficultés sur Villeneuve. Il faudrait que cette opération soit, comme vous l'avez dit, transparente et efficace.

Cette société n'est créée que pour cette opération. Qui est derrière cette société ? Les dirigeants d'AIGO ? Quel est le capital de cette nouvelle société ? Si l'opération se passe mal et que la société dépose le bilan, que se passera-t-il ? Quel est le capital social de la société ? Nous connaissons AIGO qui a de nombreux projets et qui affiche une certaine solidité, mais la société SCCV n'est créée que pour cette opération.

### **M. KNOPFER**

Il faut arrêter d'inquiéter tout le monde. Les villes d'Issy-les-Moulineaux, de Chaville, des Mureaux, de Villeneuve-le-Roi, de Colombes, de Gagny construisent de la même façon avec la même société AIGO. Je veux bien que vous fassiez peur à tout Villeneuve, mais il ne faut pas trop en rajouter. Nous avons eu plus d'éléments que nous souhaitions en avoir. À un moment donné, il faut arrêter de faire peur à tout le monde et de raconter n'importe quoi !

### **Mme la Maire**

Nous n'avons aucun intérêt avec la société AIGO. Cette société a signé une promesse de vente avec la CPAM. Suite à cette signature, elle s'est retournée vers la ville pour savoir si nous étions intéressés par la vente des terrains attenants et par la mise en place d'un projet d'ensemble. Nous avons dit notre intérêt pour ce projet. Ce promoteur est implanté en Île-de-France et a des projets notamment dans la ville voisine de Villeneuve-le-Roi. Nous avons pris tous les renseignements nécessaires et nous n'avons aucune raison de douter de sa solidité.

Pour ce qui est de la SCCV, AIGO est solidaire. En cas de moindre problème, nous nous retournerons vers AIGO, si tant est que des problèmes devaient survenir.

C'est une opération privée qui n'entre pas dans la ZAC du centre-ville, qui n'est pas portée par les acteurs publics et dont le projet n'est pas porté par la ville. Nous achetons des locaux pour la mission locale, en VEFA, que nous payerons au fur et à mesure des travaux. Aucun doute n'est donc à avoir a priori sur cette société ni sur la SCCV.

### **M. GAUDIN**

Madame la Maire, à ce jour, vous ne pouvez pas me donner le nom des personnes qui sont derrière cette société ni le capital de cette société.

### **Mme la Maire**

Monsieur GAUDIN, encore récemment, vous nous disiez pis que pendre de la médiathèque dans le centre-ville. C'est un grand succès. Aujourd'hui, vous doutez du projet Pasteur. Demain, vous douterez sur un autre projet. Vous pouvez toujours essayer, mais nous tentons d'aller de l'avant dans cette ville. On entend parler depuis des années de cet immeuble de la sécurité sociale. Enfin, nous allons en faire quelque chose. Nous avons saisi cette occasion. Vous trouverez à redire sans aucun d'argument puisque vous posez des questions et nous vous apportons des réponses. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'épiloguer plus longtemps, sauf si vous avez d'autres questions, Monsieur GAUDIN

**M. GAUDIN**

Vous oubliez un peu vite les réserves que j'avais faites à l'époque sur Everwood. L'école des poètes, nous l'avons un peu en travers de la gorge ! Souvenez-vous des remarques et des réserves que j'avais émises à l'époque. Autant que je sache, cela a coûté 4 millions à la ville. À ce sujet, où en sommes-nous du remboursement par l'assurance, Monsieur HENRY, que vous nous promettez à chaque fois ?

**M. HENRY**

Cette affaire est toujours devant la justice, Monsieur GAUDIN.

**M. BIYIK**

Vous vendez un terrain et vous rachetez ensuite en VEFA, comme pour le terrain des Prud'hommes.

**Mme la Maire**

L'achat en VEFA est une pratique très courante et très sécurisée pour la ville. Nous ne vendons pas le terrain de la CPAM qui ne nous appartient pas. AIGO a signé une promesse de vente avec la CPAM.

**Le conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Kristell NIASME ayant voté contre,  
Michel FAÏSSE s'étant abstenu,**

**Approuve le principe de désaffectation des parcelles AO 228 sise 30 rue Jules Guesde, AO 239 sise 31 avenue Carnot et AO 240 pour partie sise 37 avenue Carnot, qui devra être effective au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024, en fonction de la réalisation du projet de construction,**

**Prononce le déclassement anticipé des parcelles AO 228 sise 30 rue Jules Guesde, AO 239 sise 31 avenue Carnot et AO 240 pour partie sise 37 avenue Carnot, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques,**

**Autorise la Maire à mettre en œuvre et signer l'ensemble des documents administratifs et financiers y afférents.**

**3. Projet Pasteur : Enquête publique de déclassement d'une partie du domaine public communal située rue Pasteur****M. KNOPFER**

Dans le cadre du projet de l'opération Pasteur, le programme prévoit la création de logements et locaux commerciaux et de locaux d'activités en rez-de-chaussée, à l'angle de l'avenue Carnot et des rues Pasteur et Jules Guesde. Une promesse de vente sera signée avec la SCCV Villeneuve-Saint-Georges Centre gare AIGO Promotion, après désaffectation et



déclassement des terrains communaux. Après l'établissement d'un relevé de géomètre, il est apparu une erreur sur le plan cadastral. En effet, une partie du terrain, autour de la CPAM, correspondant à la haie et à l'ancienne entrée arrière, ainsi qu'une partie du parking qui aurait dû être cadastrée et intégrée aux parcelles 227 et 240, ont été par erreur classées dans le domaine public communal. Afin de régulariser cette situation et de les céder à cette entreprise, il convient de les déclasser. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal le déclassement.

**M. BIYIK**

Je n'ai pas bien compris la question. Il est proposé d'émettre un avis favorable au principe du déclassement. Vous donnez un avis favorable au déclassement. Une enquête publique doit avoir lieu. Vous donnez donc un avis favorable avant que le dossier de l'enquête publique soit publié et que nous puissions émettre des avis.

**M. HENRY**

Si nous ne donnons pas un avis favorable pour faire le déclassement, le déclassement n'a pas lieu. Nous ne pouvons donc pas démarrer la procédure et faire l'enquête publique. Cette parcelle de 39 m<sup>2</sup> était mal affectée. Nous souhaitons la déclasser pour qu'elle reprenne sa place dans le projet. Si le conseil municipal ne donne pas un avis favorable, l'affaire s'arrête là. Pour faire une enquête publique, pour continuer le projet, il faut donner un avis favorable.

**M. BIYIK**

À la rentrée, nous aurons donc une délibération sur l'enquête publique.

**M. HENRY**

À l'issue de l'enquête publique, vous aurez le résultat de l'enquête publique.

**M. BIYIK**

Sur l'avenue de Valenton, des travaux durent depuis environ six mois. Les riverains sont très inquiets concernant ces travaux qui n'avancent pas. Nous souhaitons donc savoir quand ils seraient terminés.

**M. HENRY**

Les travaux de l'avenue de Valenton sont engagés par le département, avec un complément de travaux d'enfouissement réalisés par la ville et de travaux d'assainissement réalisés par le SyAGE. Ces travaux s'étalent jusqu'à la fin de l'année.

**Le conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Kristell NIASME ayant voté contre,**

**Birol BIYIK et Michel FAÏSSE s'étant abstenus,**

**Émet un avis favorable au principe du déclassement d'une partie du domaine public communal, rue Pasteur, d'une superficie de 39 m<sup>2</sup> tel que représenté dans le document d'arpentage qui sera intégré au dossier d'enquête publique, en vue de la réalisation d'une opération de construction de logements et locaux d'activité et commerciaux,**



**Autorise Madame la Maire à lancer l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public communal en vue de son incorporation dans le domaine privé communal,**

**Précise que le conseil municipal devra se prononcer sur le déclassement définitif de cette partie de domaine public communal à l'issue des formalités liées à l'enquête publique préalable.**

### **Aménagement**

#### **4. Approbation de la convention d'ingénierie stratégique de développement 2018-2020 avec l'EPA ORSA**

##### **Mme la Maire**

Le conseil d'administration de l'EPA ORSA a approuvé un programme et le budget de l'ingénierie stratégique de développement. Son objectif est d'accompagner les collectivités dans la construction d'une vision partagée et prospective du territoire, ainsi que la coordination de l'action des différents opérateurs publics et privés, au service d'un développement urbain cohérent.

Le programme proposé pour les années à venir vise trois objectifs principaux :

- les grands axes de réflexion stratégiques qui concernent la globalité du territoire d'intervention de l'établissement ;
- la concrétisation des projets déjà engagés qu'il s'agit de poursuivre et d'amener vers l'opérationnalité ;
- la contribution à l'émergence de nouveaux projets.

Ce troisième objectif concerne plus particulièrement Villeneuve-Saint-Georges, avec la redynamisation du site ferroviaire de Triage. Comme vous le savez, le contrat d'intérêt national a été signé en septembre dernier.

La clé de répartition des contributions communales à l'ingénierie stratégique de développement prend en compte le potentiel financier et la population, selon les principes que vous connaissez. Si la contribution par potentiel fiscal et par habitant de certaines communes était supérieure de plus de six fois à celle de la plus basse de la liste, la contribution la plus forte serait alors plafonnée et deviendrait la référence par rapport à laquelle toutes les autres contributions seraient recalculées selon leur ratio par potentiel fiscal et par habitant.

Il s'agit d'approuver cette convention d'ingénierie stratégique qui concerne l'ensemble des projets de l'EPA ORSA et qui nous concerne tout particulièrement pour le contrat d'intérêt national sur le site ferroviaire de Triage.

**Le conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,  
Birol BIYIK s'étant abstenu,**



**Approuve la convention d'ingénierie stratégique et de développement 2018-2020 de l'EPA ORSA,**

**Autorise Madame le Maire ou son suppléant à signer ladite convention et tout document y afférent, valide l'inscription de la participation financière dans le budget communal.**

<b>HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE</b>
--

**Environnement**

- 5. Intégration de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges au périmètre d'une concession de service public, lancée par Ile-de-France Mobilités, permettant de déployer des vélos à assistance électrique en location longue durée (VAELD)**

**M. HENRY**

Île-de-France Mobilités a décidé de lancer un service public de vélos à assistance électrique en location longue durée sur le territoire d'Île-de-France. Le service prendra la forme d'une concession de service public qui a vocation à être disponible sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France. La mise en place de ce service n'entraînera aucun frais à la charge des villes, le coût du service étant partagé par le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités. Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard en septembre 2019. Une attention particulière sera portée sur les lieux de mise à disposition des vélos à assistance électrique, afin que chaque Francilien puisse bénéficier d'une solution de mobilité active supplémentaire, dans une logique de développement durable et de protection de santé publique.

À ce jour, la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service est lancée par Île-de-France Mobilités et la commune de Villeneuve-Saint-Georges doit exprimer son accord afin d'être intégrée à la réflexion.

**Mme la Maire**

Il s'agit de montrer notre intérêt et d'être volontaire pour cette concession de service public.

**Le conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,  
Laurent DUTHEIL n'ayant pas pris part au vote,**

**Approuve l'intégration de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges au périmètre de la concession de service public mise en place par Ile de France Mobilités permettant de déployer des vélos à assistance électrique en location longue durée sur l'ensemble du territoire de l'Ile-de-France**

**Autorise la Maire à signer les documents administratifs se rapportant à la présente délibération.**





<b>FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES</b>
---

**Finances**

### **6. Renouvellement des garanties d'emprunt communales de l'office public de l'habitat (OPH) de Villeneuve-Saint-Georges**

**M. HENRY**

Comme nous l'avons vu en commission des finances, la baisse de l'APL et la réduction des loyers de solidarité, instaurées par la loi de finances 2018, fragilisent les capacités d'investissement de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges. Ainsi, en 2018, le déficit d'exploitation, lié à une réduction des loyers de solidarité, est estimé à 736 000 euros. Afin de fournir rapidement des marges de manœuvre en trésorerie, dans ce contexte de réforme, la Caisse des dépôts et de consignations déploie un dispositif d'allongement de cinq à dix ans des emprunts contractés par les organismes HLM. Ce dispositif est essentiel pour poursuivre les missions de service public de l'OPH et a fondé son choix de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Caisse des dépôts et consignations et d'ouvrir les négociations liées aux allongements d'emprunts.

Neuf prêts correspondent aux critères et sont ainsi éligibles par l'AMI. Chacun d'eux bénéficie déjà de la garantie communale à hauteur de 100 %. Pour valider l'allongement, une confirmation de la poursuite de la caution solidaire et indivisible de la commune de Villeneuve-Saint-Georges sur son capital restant dû est nécessaire.

Il est donc proposé de confirmer la poursuite de la caution solidaire et indivisible de Villeneuve-Saint-Georges. Vous avez le tableau reprenant les prêts concernés.

**Le conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,  
Nathalie DINNER n'ayant pas pris part au vote,**

**Confirme la poursuite de la caution solidaire et indivisible de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges sur le capital restant dû des prêts de l'OPH suivants :**

N° Prêt	Type	Date d'échéance suivante	Taux d'intérêt à l'échéance suivante	Durée résiduelle	Capital restant dû	Index
1183085	PAM 10	01/03/2019	1,35	3	108 709,54	TLA
1183091	PAM 10	01/03/2019	1,35	3	367 541	TLA
1032619	PALULOI	01/07/2018	1,95	7	2 334 337,53	TLA
271689	PLA8802	01/12/2018	2,05	7	880 536,00	TLA
362105	PLA8803	01/08/2018	2,05	9	1 210 798,27	TLA



1094022	PRUASOI	01/10/2018	1,40	10	96 018,92	TLA
1241122	PAM 10	01/03/2019	1,35	20	3 611 978,56	TLA
5069367	PAM 10	01/09/2018	1,35	23	1 861 621,00	TLA
1081672	PLUS 02	01/01/2019	1,75	29	487 837,73	TLA
				15,06	1 95979,31	

### **7. Constatation d'extinction de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire**

#### **M. HENRY**

La trésorerie demande à la commune d'effacer les créances pour un montant total de 4 705,83 euros, à la suite de décisions de justice. Le tribunal d'instance de Villejuif a en effet pris quatre décisions, en mars 2018, en novembre 2017, en décembre 2017 et en février 2017.

Il est donc proposé au conseil municipal de constater l'effacement des dettes pour un montant de 4 705,83 euros des titres de recettes annexés à la présente délibération.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Constata l'effacement de dettes pour un montant de 4 705,83 € des titres de recettes annexés à la présente délibération, dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.**

### **8. Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget principal et budget annexe du théâtre**

#### **M. HENRY**

Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du budget principal de la ville et du budget annexe du théâtre puisqu'en 2017, le théâtre était encore en gestion par la ville. Il s'agit de la constatation des comptes qui ont été arrêtés par le trésorier général du Trésor public. Les résultats budgétaires de l'exercice du budget principal de la ville et du budget du théâtre sont annexés à la délibération.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de déclarer que les comptes de gestion, dont les tableaux figurent en annexe de la présente note, dressés pour l'exercice 2017 par la trésorière, pour le budget principal et le budget annexe du théâtre, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents ou représentés,**



**déclare que les comptes de gestion - dont les tableaux d'exécution budgétaire figurant en annexe de la présente délibération, dressés pour l'exercice 2017 par la Trésorière, pour le budget principal et le budget annexe théâtre, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

## **9. Approbation des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe du théâtre**

### **M. HENRY**

Une note a été réalisée par la direction des finances de la commune. Elle est extrêmement bien faite. Nous pouvons remercier les personnels qui s'en sont chargés. Elle présente un histogramme sur les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement. Elle présente ensuite les balances générales du compte administratif, avec les restes à réaliser.

Vous est présentée ensuite une note de synthèse. Je ne vais pas vous en faire la lecture complète, mais il faut savoir que la section d'investissement dégage une épargne brute stable qui est d'environ 3,2 millions d'euros. Nous notons également une stabilité des recettes et des dépenses dans tous les chapitres. La section de fonctionnement présente un résultat qui nous permet de dégager des excédents. Nous verrons ensuite comment nous les réaffectons. La section d'investissement clôture avec un léger déficit de 885 000 euros, ce qui n'est pas illogique. Nous verrons comment nous couvrirons ce déficit au moment de l'affectation du résultat, des 5 millions d'excédent de la section de fonctionnement. Le chapitre 3 présente la liste de l'intégralité des grosses opérations qui sont en cours, qui ont été clôturées sur l'exercice ou qui vont démarrer. La capacité de désendettement se stabilise autour de 12 ans. Je rappelle qu'elle était proche de 13 ans l'année dernière. Comme nous avons moins emprunté, trois millions au lieu des cinq prévus, la capacité de désendettement s'améliore. Vous sont présentés ensuite tous les postes de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. En fin de note, sur une page, vous avez le compte administratif du théâtre qui est d'un volume financier beaucoup plus restreint.

### **M. GAUDIN**

Madame la Maire, je ferai quelques remarques sur le fond. Je ne vais pas revenir en détail sur les articles et les chapitres puisque le compte administratif est l'écriture financière du bilan 2017 de vos réalisations, des actions que vous avez menées et de votre politique. C'est votre projet, votre bilan, votre responsabilité. Nous ne partageons pas forcément les axes qui ont été retenus.

Je ferai deux remarques sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont de 1 685 euros par habitant, alors que la moyenne de la strate est de 1 426 euros par habitant. Nos dépenses réelles de fonctionnement sont donc nettement supérieures à celles des communes comparables. Ceci ne serait pas catastrophique si nous pouvions nous y retrouver dans les dépenses engagées. Je pense que les Villeneuvois ont quelques difficultés à s'y retrouver dans leur quotidien, que ce soit en termes de propreté de la ville ou d'insécurité. Je ne parlerai pas de l'état du cimetière, de l'état des salles communales, ni de l'état des rues et des trottoirs. En cette matière, beaucoup de progrès sont encore à faire et comme nous avons déjà des dépenses de fonctionnement supérieures, nous pouvons nous inquiéter, d'autant plus que dans les mêmes ratios, les dépenses d'équipement par habitant diminuent. En 2017, elles s'élèvent à



196 euros par habitant, soit le ratio le plus faible depuis au moins une douzaine d'années. Il était de 326 euros en 2016, de 322 euros en 2015, de 303 euros en 2013. C'est le plus faible ratio des dépenses d'équipement. D'un côté, les dépenses de fonctionnement augmentent sans avoir des résultats visibles, de l'autre les dépenses d'équipement diminuent. Je ne sais pas où nous allons, mais tels sont les ratios visibles dans le budget.

Comme vous l'avez dit, nous constatons une certaine stabilité de la capacité de désendettement. En soi, c'est une bonne chose, d'autant plus que nous avons vu des situations catastrophiques. Cette capacité était, en 2012, de 15 ans et de 18 ans en 2013. Elle se stabilise autour de 12 ans. Il convient de le noter. Depuis trois ans, elle est proche des 12 ans. Il faut continuer, mais ce n'est pas pour autant que l'objectif soit atteint. Cette capacité de désendettement reste élevée. La Chambre régionale des comptes préconise une capacité de désendettement inférieure à 10 ans. Dans la loi de programmation des finances publiques 2018, il était prévu un ratio d'endettement maximum des collectivités où la durée de désendettement était prévue entre 11 et 13 ans. Nous sommes donc dans la limite haute de ce que nous pouvons faire. Nous sommes dans une zone instable qui risque de poser des problèmes. Si nous voulons réduire cette capacité de désendettement et répondre au souhait de l'État que les collectivités diminuent leurs engagements, les leviers sont limités. Il faut agir soit sur l'encours de la dette, soit sur l'autofinancement. Il sera difficile d'agir sur l'encours de la dette dans la mesure où un programme d'investissements est lancé. Le deuxième levier est une modulation de l'épargne brute. Il convient donc de faire des efforts en fonctionnement. Je reviens au début de mon propos. Alors que nos dépenses de fonctionnement sont supérieures aux ratios, je pense que des efforts sont à réaliser en ce sens.

Je souhaitais faire ces trois remarques sur ce compte administratif qui offre une vision à long terme. Cela va dans le bon sens, je le reconnais volontiers. Des efforts ont été faits sur la stabilité des dépenses engagées. Je le note, mais nous n'avons pas encore atteint le nirvana. Je vous remercie.

### **M. HENRY**

Vous faites une lecture mathématique des deux taux. Je le comprends, mais il convient de faire quelques analyses. La dépense réelle est supérieure aujourd'hui à la valeur de la strate, ce qui est aussi lié aux transferts vers le territoire. De même, la dépense d'équipement qui passe de 273 à 196 euros est très fluctuante parce que des opérations sont réalisées l'année précédente ou l'année suivante. Des opérations n'ont pas été réalisées en 2017, mais conduiront à une augmentation non négligeable des dépenses d'équipement en 2018. Nous ferons le point. Elles sont en baisse en 2017, mais elles augmenteront en 2018.

Une ville qui vit est aussi une ville qui engage des moyens et qui investit. Nous n'avons pas besoin d'atteindre une capacité de désendettement extrêmement bas. Je souhaite qu'il reste dans la moyenne de la strate, ce qui voudra dire que la ville investit pour les Villeneuvois, pour les satisfaire, pour que des choses nouvelles, rénovées ou ad hoc soient réalisées. Nous pourrions aussi ne rien faire, comme il a été fait il y a quelques décennies et dans ce cas, nous n'engagerions pas de moyens. Aujourd'hui, nous avons fait le choix d'engager des moyens pour embellir cette ville. Il y a du travail après des années de laisser-aller. Nous avons souhaité relancer des travaux. Maintenant, il nous appartient de conserver une certaine stabilité pour ne pas tomber dans l'exagération et ne pas dépasser cette norme de désendettement qui se situe entre 11 et 13 ans. Tant que nous restons entre 11 et 13 ans, je pense qu'il n'est pas nécessaire de s'affoler.

**Mme la Maire**

Monsieur GAUDIN, vous ne pouvez pas dire que les dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 1 685 euros par habitant, sont supérieures à celles de la strate et dire en même temps que nous n'en faisons pas assez sur la propreté et dans d'autres domaines. Si nous avions une capacité d'autofinancement plus importante, elle nous aiderait grandement et nous en serions ravis, mais les dotations de l'État nous manquent aussi cruellement. Sur plusieurs années, nous perdons 9 millions d'euros de dotations de fonctionnement. C'est difficile à tous les niveaux. Un effort énorme en matière de gestion nous a permis de stabiliser notre capacité de désendettement autour de 12 ans. Je ne m'en satisfais pas particulièrement, nous sommes dans la norme. Je ne sais pas où nous en serons dans les prochaines années tant la situation financière des collectivités territoriales est difficile aujourd'hui. Vous ne pouvez pas nous demander de faire un tas d'opérations et nous dire que nos dépenses sont soit trop importantes soit trop faibles. Je crois qu'il faut respecter une certaine logique de tous points de vue.

*Madame la Maire quitte le Conseil municipal pour le vote.*

**M. HENRY**

En l'absence de Madame la Maire, nous allons procéder au vote du compte administratif.

**Le conseil municipal,**

**Hors la présence de la Maire,**

**Par 25 voix pour,**

**Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,**

**Approuve le Compte Administratif du budget de la ville de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 VILLE**

LIBELLÉS	Investissement		Fonctionnement		Total général	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
RÉSULTATS N-I						
OPÉRATION DE		1 387 626,24	2 537 760,29		2 537 760,29	1 387 626,24
L'EXERCICE	10 944 472,78	9 887 649,90	59 738 910,67	57 226 081,94	70 683 383,45	67 113 731,84
TOTAUX	10 944 472,78	11 275 276,14	62 276 670,96	57 226 081,94	73 221 143,74	68 501 358,08
RÉSULTATS DE CLÔTURE		330 803,36	5 050 589,02		5 050 589,02	330 803,36
RESTES A RÉALISER	1 623 421,00	2 178 221,91			1 623 421,00	2 178 221,91
TOTAUX CUMULÉS	1 623 421,00	2 509 025,27	5 050 589,02		6 674 010,02	2 509 025,27
RESULTAT NET		885 604,27	5 050 589,02		5 050 589,02	885 604,27

**Le conseil municipal,**

**Hors la présence de la Maire,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**



**Approuve le Compte Administratif du budget annexe du théâtre de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU THEATRE

LIBELLÉS	Investissement		Fonctionnement		Total général	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
RÉSULTATS N-1			63 076,76		63 076,76	
OPÉRATION DE L'EXERCICE			293 577,43	292 238,75	293 577,43	292 238,75
TOTAUX			356 654,19	292 238,75	356 654,19	292 238,75
R SULTATS DE CLÔTURE			64 415,44		64 415,44	

#### 10. Affectation du résultat de l'exercice 2017 - Budget principal et budget annexe du théâtre

##### M. HENRY

Il s'agit de l'affectation des résultats de l'année 2017. Nous avons constaté un cumul bénéficiaire sur le fonctionnement de 5 millions d'euros. Il est souhaitable de déterminer la couverture du déficit de l'investissement, avec les sommes qui sont réalisées et reportées sur l'exercice. Il est donc proposé de couvrir les 885 604 euros sur la section d'investissement et d'affecter les 3,5 millions restants à la section de fonctionnement, sur un report à nouveau, ainsi que de procéder à l'affectation, sur la section d'investissement en réserve, de 1,486 million d'euros.

Sur le budget du théâtre, il est proposé d'affecter le résultat comptable excédentaire du fonctionnement de 1 338 euros au résultat antérieur de fonctionnement qui était de 63 000 euros et qui va donc passer à 64 400 euros.

**Le conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,**

**Constata le résultat de fonctionnement et procède à l'affectation du résultat du compte administratif 2017 du budget principal, telle qu'indiquée ci-dessous :**

##### **I Résultat à affecter**

**Résultat comptable de fonctionnement de l'exercice 2017 2 512 828,73 €**

**+ Résultat antérieur reporté de fonctionnement 2 537 760,29 €**

**Résultat cumulé de fonctionnement (résultat à affecter si >0) = 5 050 589,02 €**



## II Affectation

### 1<sup>o</sup>) Affectation prioritaire : Couverture des déficits

Apurement du déficit d'investissement (affectation au 1068) 1 265 140,50 €

#### Détermination du déficit d'investissement :

Résultat d'investissement de l'exercice 2017	1 056 822,88 €
+ Résultat antérieur reporté d'investissement	- 1 387 626,24 €

Résultat avant reports (001) - 330 803,36 € - Solde des restes à réaliser reportés sur l'exercice 2017 - 554 800,91 € = Résultat cumulé de la section d'investissement - 885 604,27 €

### 2<sup>o</sup>) Affectation du solde :

- à la section de fonctionnement (report à nouveau 002)	3 564 152,33 €
- à la section d'investissement (réserves 1068)	1 486 436,69 €

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate et procède à l'affectation du résultat du compte administratif 2017 du budget annexe du théâtre vers le budget principal de la commune, telle qu'indiquée ci-dessous :

### I Résultat à affecter

Résultat comptable de fonctionnement de l'exercice 2017	1 338,68 €
+ Résultat antérieur reporté de fonctionnement (si >0) +	63 076,76 €
Résultat cumulé de fonctionnement (résultat à affecter si >0) =	64 415,44 €

### II Affectation du solde au budget principal de la commune

- à la section de fonctionnement (report à nouveau 002)	64 415,44 €
---	-------------

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2018 du budget principal.

Le solde du budget annexe du théâtre de 64 415,44 €, repris au budget principal de la commune, sera transféré au budget principal de l'établissement public territorial par un mandat à émettre.



## 11. Utilisation des fonds versés en 2017 au titre de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale (DSUCS) et utilisation des fonds versés en 2017 au titre du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF)

### M. HENRY

Même si l'ensemble des dotations sont insuffisantes et en baisse, nous percevons des dotations de solidarité urbaine et de la cohésion sociale du fonds de solidarité de la Région Île-de-France. Nous avons le devoir de présenter les chapitres dans lesquels sont utilisées les dotations. La somme de DSUCS perçue par la ville est de 5 392 430 euros. Nous devons vous signifier l'affectation pour 2017. L'affectation est reprise dans le tableau qui vous est présenté et qui reprend les différentes lignes et applications. Cela concerne les crèches, les salles de sport, la jeunesse, les classes regroupées, la mission locale, le théâtre, les bibliothèques, le CCAS, les interventions aux associations et le conservatoire.

Sur le FSRIF, le fonds de solidarité de la Région Île-de-France, une somme de 3 532 195 euros a été perçue en 2017. L'affectation vous est présentée dans un deuxième tableau. Cette somme est affectée aux secteurs enfance et jeunesse pour les centres de loisirs, au secteur culturel pour le conservatoire, le centre culturel municipal, le théâtre et les médiathèques, au secteur du sport pour le fonctionnement de la piscine et au secteur de la solidarité et de la santé pour le CCAS.

Nous devons prendre acte que nous avons eu toutes ces informations.

### M. FAÏSSE

Qu'est-ce que vous entendez par classes regroupées ?

### M. HENRY

Ce sont différentes lignes qui portent sur les groupes scolaires. Il s'agit de l'appellation officielle.

### Le conseil municipal,

**Prend acte de l'utilisation des fonds perçus en 2017 par la Commune au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), telle qu'indiquée dans le tableau suivant :**

ANNEE 2017						
MONTANT DE LA DSUCS : 5 392 430 C						

#### Nature des actions de développement social urbain

Actions de développement social urbain mises en œuvre	Localisation	Financement				
		DSU	Budget communal	Autres ressources	Montant global	Part relative de la DSUCS





LES ACTIONS d'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL						
crèche	centre ville	324 906 €	181 105 €	422 293 €	928 304 €	35%
salles de sports (piscine)	différents quartiers	290 674 €	352 176	83 834 €	726 684 €	40%
jeunesse	différents quartiers	570 621 €	481 072 €	374 860 €	1 426 553	40%
classes regroupées	différents quartiers	2 643 631 €	97 429 €	1 170 073 €	3 911 133	68%
mission locale	différents quartiers	25 800 €	60 200		86 000 €	30%
théâtre	différents quartiers	222 323 €	333 485 €	1 217 €	555 808	40%
bibliothèques	différents quartiers	219 635 €	328 236 €		549 088 €	40%
CCAS	différents quartiers	521 320 €	781 980 €		1 303 300 €	40%
subvention aux associations	différents quartiers	197 223 €	295 834 €		493 057 €	40%
conservatoire	différents quartiers	376 296 €	463 671 €	100 774 €	940 741 €	40%
<b>TOTAL</b>		<b>5 392 430 e</b>	<b>3 375 187 e</b>	<b>2 153 051 c</b>	<b>10 920 668 c</b>	<b>490/0</b>

**Prend acte de l'utilisation des fonds perçus en 2017 par la Ville au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île-de-France, telle qu'indiquée dans le tableau suivant :**

Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement.)	Montant Total en €		Dont	
	Equipement	Fonctionnement		
<b>Secteur Enfance-Jeunesse</b>				
<b>Fonctionnement des centres de loisirs (fonction 421)</b>				25 %
<b>Secteur Culturel</b>				
<b>Conservatoire (fonction 311)</b>		4 525 080	1 131 270	
<b>Fonctionnement du centre culturel municipal (théâtre - fonction 313)</b>		940 741	423 333	45 %
<b>Fonctionnement des médiathèques et renouvellement du fonds documentaire</b>		555 808	250 114	45 %
<b>Sports</b>		549 088	247 090	45 %
<b>Fonctionnement de la piscine (fonction 413)</b>		726 684	327 008	45 %
<b><u>Solidarité et santé</u></b>				
<b>Subvention communale versée au Centre Communal d'Action Sociale (Article 657362)</b>		1 303 300	608 659	40 %
<b>Centre médical de Santé H. Dret (fonction 511)</b>		1 089 441	544 721	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>9 690 142,00</b>	<b>3 532 195</b>	<b>36 %</b>



## 12. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

### M. HENRY

Au moins une fois par an, nous avons à modifier le tableau d'autorisations de programme et de crédits de paiement que l'on appelle les AP/CP. Il s'agit de réactualiser les chiffres en fonction de la connaissance de l'utilisation des fonds. Je rappelle que lorsque nous ouvrons un projet, nous proposons des étalements de paiements sur les différentes années. Les chiffres sont arrondis à la centaine d'euros, voire au millier d'euros. Le pôle administratif par exemple est étalé sur 2017, 2018 et 2019. Il ne s'agit pour l'instant que d'arrondis puisque nous n'avons pas les versements précis. Sur le groupe scolaire Anne Sylvestre en revanche, nous avons maintenant des chiffres à l'euro près, voire au centime d'euro près. Nous avons donc rééquilibré tous les versements année par année, au centime près. Lorsque nous procédons à un réajustement de l'AP/CP en cours de trois ou quatre années, généralement, nous mettons le chiffre juste pour l'année concernée et les chiffres suivants sont arrondis.

Aujourd'hui, vous est présenté le programme d'AP/CP des quatre grosses opérations sur le budget 2017 et le budget primitif 2018 qui sont le pôle administratif, le groupe scolaire Anne Sylvestre, l'extension de l'école Paul Bert et la médiathèque Jean Ferrat. Vous avez le tableau de 2017 et vous avez la réactualisation de ce tableau, en mettant tous les chiffres à jour, au centime près. Il vous est demandé d'approuver les modifications de ces tableaux.

### M. BIYIK

Sur le pôle administratif, je vois que 7 788 euros ont été versés en 2017 et en 2018, 4,5 millions sont prévus. Les travaux n'ont pas commencé. Avez-vous déjà fait des versements ?

### M. HENRY

Les travaux ont démarré. Si vous passez à côté, vous verrez que le sol n'est plus dans le même état. Des premiers versements correspondent aux études préalables. Nous sommes aujourd'hui en pourcentages par rapport à l'intégration des travaux puisque je rappelle que nous ne faisons pas les travaux, mais qu'ils sont réalisés par Demathieu et Bard pour la globalité du projet. Nous commencerons en 2018 à payer une partie de la VEFA sur ce qui a été fait. Peu de travaux sont réalisés. C'est pourquoi en 2017, nous n'avons payé que 7 788 euros. Comme les travaux vont beaucoup avancer en 2018, nous avons prévu de payer 4,5 millions.

**Le conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,**

**Approuve la modification des autorisations de programme relatives au pôle administratif, au groupe scolaire Anne Sylvestre et à la Médiathèque Jean Ferrat comme suit :**



### Crédits prévisionnels du Budget exercice 2017 et du budget primitif 2018 :

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
GRUPE SCOLAIRE A. SYLVESTRE	5 029 611,82	3 844 141,91	368 000,00	132 000,00				9 373 753,73
MEDIATHEQUE JEAN FERRAT	163 400,00	432 000,00	2 198 600,00	1 096 000,00				3 890 000,00
ÉCOLE PAUL BERT			680 000,00	410 000,00	1 860 000,00	3 800 000,00	335 000,00	7 085 000,00
PÔLE ADMINISTRATIF			3 540 100,00	3 024 000,00	995 900,00			7 560 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 193 011,82</b>	<b>4 276 141,91</b>	<b>6 786 700,00</b>	<b>4 662 000,00</b>	<b>2 855 900,00</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>335 000,00</b>	<b>27 908 753,73</b>

**Décide que les modifications des crédits de paiement des opérations précitées seront inscrites au budget supplémentaire de 2018 de la commune de la manière suivante :**

- **Groupe scolaire Anne Sylvestre**                    **158 062,54 €**
- **Médiathèque Jean Ferrat**                        **497 888,64 €**
- **Pôle Administratif**                                **1 512 00,00 €**
- École Paul Bert**                                 **21 170,00€**

**Le tableau des AP/CP réactualisé sera le suivant pour l'exercice 2018 :**

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
GRUPE SCOLAIRE A. SYLVESTRE	5 029 611,82	3 844 141,91	209 937,46	290 062,54				9 373 753,73
MEDIATHEQUE JEAN FERRAT	163 400,00	432 000,00	1 700 711,36	1 593 888,64				3 890 000,00
ÉCOLE PAUL BERT			76 574,12	432 170,00	1 860 000,00	3 800 000,00	916 255,88	7 085 000,00
PÔLE ADMINISTRATIF			7 788,00	4 536 000,00	3 016 212,00			7 560 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 193 011,82</b>	<b>4 276 141,91</b>	<b>1 995 010,94</b>	<b>6 852 121,18</b>	<b>4 876 212,00</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>916 255,88</b>	<b>27 908 753,73</b>

### 13. Budget supplémentaire 2018

#### M. HENRY

Dans la note, vous sont représentés les tableaux du compte administratif, c'est-à-dire le budget qui est en report, de sorte que vous constatiez un résultat global de 5 millions, cumulé avec les restes à réaliser, ce qui représente un résultat global de 4,1 millions. Vous est expliqué ensuite le déficit d'investissement de 885 000 euros.



Nous proposons de répartir ces 5 millions de la façon suivante : 1,486 million d'euros au déficit d'investissement et aux crédits de 2017 sur 2018 dans les AP/CP, 3,5 millions d'euros en recettes de fonctionnement.

En parallèle, vous prendrez connaissance du chapitre suivant qui est le budget d'ajustement puisque nous devons emprunter 5 millions et que nous n'en avons emprunté que 3. Vous avez l'explication de la prise en compte des nouvelles ressources.

Deux chapitres de la section de fonctionnement proposent un budget supplémentaire. En dépenses de fonctionnement, nous proposons un ajustement des charges à caractère général de 766 000 euros. Il s'agit des consommables, des fournitures, des opérations d'élagage, des séjours jeunesse, des besoins de communication, des frais d'impression de magazines, etc.

Le budget supplémentaire permet également d'intégrer des dépenses imprévisibles dont une partie concerne les inondations, même si j'espère que nous serons remboursés. Nos agents notamment se sont fortement mobilisés. Ces dépenses concernent aussi des prestations de sécurité lors de ces inondations, les déplacements de véhicules, les achats de matériels, (combinaisons, baignoires et autres), les approvisionnements de la régie pour les fournitures de petits équipements et de vêtements de travail, ainsi que les impressions de la communication lors de ces périodes. Des frais supplémentaires, qui, je l'espère, pourront également être couverts par les assurances, correspondent à la chute de notre passerelle sur la RN 6. L'augmentation des frais de carburant est quant à elle liée au prix du marché.

Le budget prévoit aussi des dépenses à caractère général qui sont nécessaires aux services, comme le passage de la direction des ressources humaines en gestion intégrée, l'annonce de recrutements, des frais liés au paramétrage et à la maintenance de différents logiciels. Il prévoit enfin des ajustements par rapport au budget primitif qui sont d'un ordre moindre. Ils concernent l'information des habitants sur le NPNRU pour 23 000 euros, des maintenances d'équipements techniques pour 20 000 euros, des frais d'actes et contentieux, etc. Les charges à caractère général représentent au total 766 000 euros.

Nous proposons également un ajustement de la gestion courante. Un ajustement est nécessaire sur les fonds de compensation qui sont de 88 000 euros.

Les recettes de fonctionnement ont évolué de 291 000 euros. Les bases fiscales ont augmenté pour 109 000 euros, les dotations de l'État pour 132 000 euros et les subventions de fonctionnement pour 50 000 euros.

Dans la section d'investissement, vous retrouvez le déficit d'investissement de 885 000 euros, le report de quatre grosses opérations en AP/CP pour 600 000 euros. Une amélioration est constatée sur l'autofinancement en 2018. Sont inscrites également des opérations qui avaient été différées du budget primitif pour passer en budget supplémentaire, telles que l'achat de mobiliers informatiques, de machines, de panneaux d'information, des plantations d'arbres. En fonction de l'évolution des études et du calendrier, certaines opérations sont aussi dans ce chapitre : la vidéo-protection, le pôle administratif, la salle Clément Ader que nous allons refaire, une partie des études techniques du NPNRU, la maison des archives, la maison de quartier de Triage, le terrain de boules de Triage, avec une délocalisation et une relocalisation de ces espaces, ainsi que certains travaux enclenchés par la régie bâtiments.



Enfin, le budget supplémentaire permet l'inscription d'opérations non prévisibles au budget primitif : à l'école Paul Bert, la remise en route de la chaufferie qui a été avariée lors des crues de Seine, des réfections de voieries abîmées pendant la crue sur le Blandin, le square de la Mare, l'achat de matériels supplémentaires liés à la crue, mais aussi des dépenses d'expertise, de besoins en mobilier, de travaux de toiture, de participation aux préemptions de locaux commerciaux à l'espace Kennedy et de remplacement de praticables au gymnase Roland Garros. Certaines opérations font l'objet de subventions d'investissement.

Le budget primitif prévoyait un virement de fonctionnement en autofinancement de 1,428 million d'euros. Ce virement est donc porté à 4,480 millions d'euros, soit plus de 3 millions supplémentaires, au-delà du montant prévisionnel. Cela nous permettra d'avoir une régulation du budget, avec un emprunt moindre.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le budget supplémentaire de l'année équilibré en fonctionnement et en investissement. En fonctionnement, le montant de dépenses et des recettes est de 3 919 877,77 euros et en investissement de 4 271 094,41 euros.

### **Le conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,**

**Approuve le budget supplémentaire de l'année 2018 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :**

**FONCTIONNEMENT :**  
**Dépenses : 3 919 877,77 €**  
**Recettes : 3 919 877,77 €**

**INVESTISSEMENT :**  
**Dépenses : 4 271 094,41 €**  
**Recettes : 4 271 094,41 €**

## **14. Fixation des tarifs municipaux**

### **M. HENRY**

Comme vous le savez, nous fixons en général les tarifs municipaux avant l'été. Je ne vais pas vous relire l'ensemble des tarifs, ils sont tous détaillés. En règle générale, nous avons procédé à une augmentation des tarifs limitée, dans une proportion maximum de 2 % en moyenne, en tenant compte des tranches du quotient familial pour les tarifs concernés. Nous avons essayé de tenir compte des quotients familiaux les plus faibles, notamment sur les frais de scolarité, la carte SMJ et les locations, mais pour le reste, l'augmentation est limitée à 2 %. Certains tarifs, comme les tournages de films et les stationnements de convoyeurs, connaissent une augmentation plus significative, afin de nous aligner sur les tarifs exercés dans les communes environnantes.

### **Mme la Maire**

Un certain nombre de tarifs restent inchangés. Ils concernent les sorties pour tous, les frais de



scolarité, la carte SMJ, les locations de stades et gymnases scolaires, ainsi que les tarifs de la tranche n°1 qui correspondent au quotient familial le plus faible.

**Mme CHEBAANE**

J'avais quelques remarques ou suggestions. Les sorties pour tous proposent trois tranches, avec les enfants de plus de 2 ans jusqu'à 11 ans et les plus de 11 ans. Souvent, les enfants sont scolarisés en 6<sup>ème</sup> entre 11 et 12 ans. Ne serait-il pas plus opportun d'avoir une tranche avec les 11 ans inclus et de démarrer à 12 ans ?

Concernant les salles à louer aux particuliers, ne sont-elles louées qu'aux Villeneuvois ou également à des personnes extérieures ? Dans ce cas, pourquoi ne pas proposer un tarif non-Villeneuvois qui pourrait être intéressant ?

**Mme la Maire**

Nous avons un tarif différencié. Il est de 270 et de 265 euros pour les Villeneuvois pour les salles Triage et Clément Ader et il est de 780 et 760 euros pour les non-Villeneuvois.

**Mme CHEBAANE**

Concernant les accueils périscolaires et les études dirigées, depuis l'année dernière, nous avons vu apparaître un tarif non-Villeneuvois. Je suggérerai que l'augmentation permette de se rapprocher le plus du coefficient le plus haut.

**M. HENRY**

Nous sommes déjà dans une situation difficile pour recevoir tous les enfants et nous avons des dérogations pour des enfants qui viennent hors de la ville. Je ne suis donc pas certain qu'il ne faille pas différencier les tarifs.

**M. BIYIK**

Je suis contre car le DVD-Rom du conseil municipal coûte trop cher. Au début de la mandature, son prix était de 4 ou 5 euros, il est maintenant de 23 euros.

**Le conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,**

**Birol BIYIK ayant voté contre,**

**Fixe, conformément aux tableaux annexés à la délibération, les tarifs et redevances des services communaux.**

**15. Remise gracieuse en faveur du régisseur de la régie de recettes de stationnement**

**M. HENRY**

Il s'agit d'une remise gracieuse au régisseur de la régie de recettes de stationnement. Lors du versement des fonds, le 12 janvier 2018, par la régie de fonctionnement du stationnement payant, le comptable public a constaté un déficit de 651,48 euros. Ce déficit fait suite à un passif lors de la remise de la régie par Madame FEYSSAGUET. Certains frais d'un montant de 651,48 euros n'ont pas pu être justifiés par l'ancien régisseur. Celui-ci découle d'une différence technique des horodateurs. Aussi, la responsabilité du régisseur titulaire actuel de



la régie du stationnement payant est engagée. Compte tenu du faible montant du déficit constaté, nous proposons d'accorder une remise gracieuse au régisseur, Isabelle FEYSSAGUET, pour le montant de 651,48 euros.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Accorde une remise gracieuse au régisseur, Isabelle FEYSSAGUET, de la régie de recettes du stationnement payant pour un montant de 651,48 €.**

### **16. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l'année**

#### **M. PILATTE**

Comme assez régulièrement, je vous propose d'attribuer des subventions exceptionnelles à deux associations : le Team 94 et ASV Cyclisme. L'association Team 94 a organisé un stage d'entraînement annuel en Vendée et nous a sollicités pour une aide à la prise en charge du transport. Je voudrais souligner que ce club sportif porte actuellement le plus haut les couleurs de Villeneuve puisqu'il a, parmi ses membres, plusieurs champions de France. Il compte notamment le jeune Kévin LANDERNEAU qui a toutes les chances de participer un jour aux Jeux Olympiques, avec des chances de médaille. C'est un des meilleurs du monde dans sa catégorie. L'ASV Cyclisme a apporté quant à elle une aide logistique importante à la municipalité lors de l'organisation de l'Urban Trail.

Je vous propose donc le versement de subventions exceptionnelles à ces associations comme suit : 3 310 € pour l'association Team 94 Cycling et 750 € pour l'association ASV Cyclisme.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide du versement de subventions exceptionnelles aux associations comme suit :**

- **3 310 € pour l'association TEAM 94 CYCLING**
- **750 € pour l'association ASV CYCLISME**

**Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.**

### **17. Approbation de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché d'achat et de livraison de carburants**

#### **M. HENRY**

Notre marché d'achat de de livraison de carburants est à échéance du 20 juillet 2018. Nous souhaitons relancer ce marché au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et donc passé un avenant au lot n°1 du



marché concerné. Cet avenant courrait jusqu'au 31 décembre 2018 et représente une augmentation de 120 000 euros sur le montant initial du marché, soit 10 % du marché.

**M. FAÏSSE**

Concernant le carburant pour véhicules, s'agit-il de diesel ou d'essence ?

**M. HENRY**

Ce sont les deux carburants qui servent aux véhicules municipaux.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le projet d'avenant n°1 de prolongation du marché d'achat et de livraison de carburants avec la société DELOSTAL et THIBAUT - 5 rue Saint Guillaume - 92400 COURBEVOIE, jusqu'au 31 décembre 2018, ce qui représente une augmentation de 10 % du montant initial du marché.**

**18. Accord cadre pour les prestations d'élagage et d'entretien du patrimoine arboricole : autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert européen et de signature de l'accord cadre correspondant.**

**M. HENRY**

Il vous est proposé d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres. Nos agents ont été formés pour faire des travaux de faible activité. Quand des élagages engagent la sécurité sur les voies routières, il est préférable de passer par une entreprise. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser Madame la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour les prestations d'élagage et d'entretien du patrimoine arboricole et à signer l'accord-cadre avec la société qui sera déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour les prestations d'élagage et d'entretien du patrimoine arboricole et à signer l'accord cadre avec la société qui sera déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres.**

**Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers y afférents.**

**Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.**

**19. Approbation de l'avenant n°1 au lot n°4 du marché de fourniture de matériels, matériaux et produits divers d'électricité, peinture, vitrerie et revêtements de sol nécessaires aux services municipaux du bâtiment**



**M. HENRY**

Il s'agit d'un avenant n°1 au marché de fourniture de matériels, de matériaux et de produits divers d'électricité, de peinture, de vitrerie et de revêtements de sol. Cet avenant concerne aujourd'hui le quatrième lot. La commune a un marché avec la société DECOSPHERE, à Ormesson. Avec les pratiques actuelles, il apparaît nécessaire de compléter la liste des fournitures initialement prévues sur le bordereau des prix unitaires. Il convient de passer un avenant n°1 au lot n°4 de ce marché existant pour intégrer ces modifications. Les montants annuels minimum de 15 000 euros hors taxe et maximum de 50 000 euros hors taxe, fixés pour le lot de peintures, ainsi que la durée du marché, restent inchangés.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le projet d'avenant n°1 au lot n°4 « fourniture et livraison de peinture et de matériel associé » du marché à bons de commande pour la fourniture et livraison de peinture, vitrerie, revêtements de sols et muraux pour le centre technique bâtiment avec la société DECOSPHERE sans que cet avenant n'emporte modification du montant initial du marché ni de sa durée,**

**Autorise la Maire à signer l'avenant n°1 précité ainsi que tous les documents administratifs techniques et financiers y afférents,**

**Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.**

**Personnel****20. Modification du tableau des effectifs du personnel communal****M. JONCRET**

Comme à chaque conseil, il vous est proposé d'adapter le tableau des effectifs en fonction des besoins de la municipalité, de nommer des agents qui sont lauréats de concours, de répondre aux besoins de plusieurs directions, la direction des ressources humaines, du pôle Ville durable, du service des projets urbains, de la direction du développement local, de la direction Vie des quartiers, de la direction de la petite enfance. Le détail des emplois concernés vous est présenté dans la note. Il vous est donc proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et d'affecter ces différentes dépenses au budget de l'exercice considéré.

**Le conseil municipal,**

**Par 29 voix pour,**

**Birol BIYIK et Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,**

**Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, comme suit :**



GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	47	-1		46
Rédacteurs à temps complet	13		+2	15
Attaché à temps complet	27		+3	30
Adjoint technique à temps complet	260	- 2		258
Ingénieur à temps complet	13		+2	15
Ingénieur principal à temps complet	4	- 1		3
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	16	- 1		15
Animateur à temps complet	10		+1	11
Psychologue de classe normale à temps non complet 4 h	1	-1		0
Psychologue de classe normale à temps non complet 6h25	0		+1	1
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>- 6</b>	<b>+9</b>	<b>394</b>

**Dit que les effectifs sont fixés au 1er juillet 2018,**

**Dit que les dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.**

## **21. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique paritaire**

### **M. JONCRET**

Il s'agit de fixer le nombre de représentants du personnel au comité technique paritaire. Comme vous le savez, les renouvellements des comités techniques auront lieu à l'occasion des élections, le 6 décembre 2018. En accord avec les représentants du personnel au CTP du 13 juin, il est proposé de fixer, comme précédemment, à six le nombre de représentants du personnel. Il est donc proposé de décider du paritarisme numérique, de dire que chaque liste comprendra des pourcentages d'hommes et de femmes correspondant à leurs parts respectives au sein des effectifs de la collectivité.

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,  
Fixe à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel,**

**Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 6 représentants,**



**Dit que chaque liste comprendra un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein du comité technique,**

**Décide le recueil, par le comité technique paritaire, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.**

## **22. Ouverture de postes existants au recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984**

### **M. JONCRET**

Il s'agit de l'ouverture de postes existants au recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les emplois de la collectivité sont créés par délibération du conseil municipal et ont vocation à être occupés prioritairement par des agents titulaires. Conformément aux dispositions législatives, la commune privilégie systématiquement, dans le cadre de recrutements, des agents titulaires. Toutefois, les collectivités peuvent procéder, de façon dérogatoire, au recrutement d'agents contractuels, conformément aux dispositions des articles de la loi. L'article 3-2 donne la possibilité de recruter des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, le contrat étant alors limité à une durée d'un an. L'article 3-3 prévoit en revanche la possibilité pour la collectivité de procéder à des recrutements contractuels pour des emplois de trois ans, notamment pour des postes de catégorie A dont la nature des fonctions n'a pas permis le recrutement d'un titulaire d'une technicité ou expérience particulière, afin de permettre le recrutement ou le renouvellement de contrats d'agents contractuels et de les recruter en vertu de l'article 3-3.

Les 15 postes concernent le pôle Ville durable, le pôle Ville accueillante, la direction de la communication, des relations publiques et de la vie associative, le pôle Ville dynamique, le pôle Ville citoyenne et la direction des ressources humaines. Ces postes, précédemment inscrits au tableau des effectifs, seront ouverts au recrutement selon le niveau de recrutement et de rémunération indiqué dans le tableau détaillé qui est joint à la note.

### **M. FAÏSSE**

Je ne vois pas quel sera le rôle du responsable du service santé.

### **Mme la Maire**

Nous avons des activités avec le centre municipal de santé. Nous allons construire une maison de santé pluridisciplinaire et dans ce cadre, une large concertation et un travail sont réalisés avec le corps médical et paramédical. Des questions de santé se posent à Villeneuve-Saint-Georges et aujourd'hui, un responsable en la matière manque cruellement. Nous réalisons déjà un certain nombre d'actions, mais ce responsable pourra mettre toutes ses compétences et son travail au service des différents projets, notamment ceux que je viens d'énumérer.

### **M. GAUDIN**

Dans le pôle Ville citoyenne, vous allez recruter une chargée d'observation et une chargée de mission des marchés forains. Pouvez-vous nous préciser quelles seront leurs missions ?



**Mme la Maire**

Le chargé d'observation sera chargé de suivre les mouvements au sein du territoire, les Déclarations d'intentions d'aliéner, les opérations foncières.

**M. BOYER**

Vous savez que la compétence économique a été transférée au territoire, mais la compétence des marchés forains reste à la ville. Cette compétence était assurée par le service développement économique jusqu'à son transfert. La délégation de service public arrivera à échéance dans quelques années et il faut préparer son renouvellement ou envisager d'autres formes de gestion des marchés. Les missions seront donc le suivi des marchés et la préparation des futurs marchés de Villeneuve, notamment la redynamisation de celui des HBM, une question qui est fréquemment mise au débat public dans la ville. Il s'agit de travailler et de répondre à toutes ces interrogations.

**M. BIYIK**

Le chargé de mission Risques naturels et technologiques concerne le PCS.

**Mme la Maire**

Entre autres, oui.

**M. BIYIK**

Quelles seront ses missions puisque le PCS est déjà fait ?

**Mme la Maire**

Ce n'est pas parce qu'il est établi que nous n'avons pas besoin d'emplois pour le mettre en œuvre.

**M. BIYIK**

Il me semble que dans le PCS, il manque justement cette notion de risques naturels et technologiques.

**Mme la Maire**

Non, nous n'avons pas oublié cette notion dans le plan communal de sauvegarde. Ensuite, il faut des moyens pour mettre en œuvre ce plan communal. Il ne s'agit pas seulement de l'établir, il convient de le mettre en œuvre.

**M. BIYIK**

La dernière fois, il n'a pas été mis en œuvre. Lors des pluies diluviennes qui sont tombées sur Villeneuve et qui ont provoqué une inondation devant la gare, nous n'avons pas entendu parler du PCS.

**Mme la Maire**

D'après vous, un plan communal de sauvegarde doit éviter tous les risques et tous les problèmes. Non. Il permet de gérer et de travailler ces risques, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risques.

**M. HENRY**

Nous ne mettons pas le PCS en œuvre, avec toute sa lourdeur, quand il pleut. Un PCS est mis en œuvre notamment en cas d'inondations.



## **M. BIYIK**

Ce sont des postes de cadres. Le coût sera donc assez important.

## **M. HENRY**

Les postes sont déjà créés et déjà en place.

**Le conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) ayant voté contre,**  
**Article 1 : Décide l'ouverture au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi no 84-53 du 26 janvier 1984 des 15 postes suivants :**

**Pôle Ville Durable :**

- **Un.e directeur.rice du pôle**
- **un.e chargé.e de mission risques naturels et technologiques**

**Pôle Ville Accueillante :**

- **un.e directeur.rice jeunesse et sport**
- **un.e responsable du service santé**

**Direction de la communication relations publiques et vie associative :**

- **un.e graphiste**

**Pôle Ville Dynamique :**

- **un.e directeur.rice de la culture**

**Pôle Ville Citoyenne :**

- **un.e chef.fe de projet politique de la ville**
- **un.e chargé.e de mission mobilité / développement durable**
- **un.e directeur.rice vie des quartiers**
- **un.e chargé.e de mission marchés forains**
- **un.e directeur.rice du développement local**
- **un.e responsable du service projets urbains**
- **un.e chargé.e de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité**
- **un.e chargé.e d'observation**

**Direction des ressources humaines**

- **un.e responsable emplois compétences**

**Dit que ces postes, précédemment inscrits au tableau des effectifs, seront ouverts au recrutement selon les niveaux de recrutement et de rémunération indiqués dans le tableau annexé à la délibération.**

## **23. Autorisation de recours au service civique**

### **M. JONCRET**

Il s'agit, pour la collectivité, de l'autorisation de recours au service civique. Comme vous le savez, le service civique s'adresse aux personnes âgées de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager, pour une période de six à douze mois, auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne



morale de droit public, pour accomplir une mission d'intérêt général dans le domaine ciblé par le dispositif.

La ville souhaite accueillir des jeunes en service civique afin de leur permettre de participer à la mise en œuvre de projets contribuant à la cohésion sociale sur le territoire communal, en complément de l'action des agents communaux. Pour ce faire, le conseil municipal doit délibérer pour mettre en place le dispositif et autoriser le maire à solliciter, auprès de la Direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, l'agrément nécessaire.

Conformément à la réglementation, le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'État aux volontaires, ainsi qu'une prise en charge des coûts afférant à la protection sociale de ces derniers. Les frais d'alimentation et de transport doivent être couverts par un versement de la commune d'une indemnité complémentaire fixée à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 107,58 euros, valeur au 1<sup>er</sup> février 2017.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider de la mise en place du dispositif de service civique au sein de la collectivité à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et d'autoriser le maire à signer tous les contrats y afférents.

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,**

**Autorise la Maire à solliciter l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale pour accueillir des volontaires,**

**Autorise la Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et tout document s'y rapportant,**

**Autorise la Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire fixée à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 107,58 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport,**

**Dit que les dépenses afférentes seront imputées au budget de l'exercice considéré.**



## 24. Organisation du temps de travail des agents du fait de la réforme des rythmes scolaires

### M. JONCRET

Il s'agit de l'organisation du temps de travail des agents du fait de la réforme des rythmes scolaires qui sera mise en application à partir de septembre 2018. La ville a souhaité une large consultation de tous les acteurs de l'école. Parents d'élèves, enseignants et agents ont donc été consultés en novembre et décembre 2017. Sur les 3 467 questionnaires distribués, 3 038 réponses ont été obtenues, portant le taux de participation à près de 90 %. La majorité s'étant exprimée largement en faveur de la semaine de quatre jours, la ville a proposé à la Direction académique un retour à la semaine scolaire de quatre jours, selon les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-11h30 et 11h30-16h30 et 8h20-11h20 et 13h20-16h20 pour les écoles maternelles isolées.

Le retour à la semaine scolaire de quatre jours implique une adaptation du temps de travail des agents de la direction nouveaux horaires scolaires, tant sur le temps scolaire que sur le temps des vacances. Une démarche participative a donc été conduite en associant l'ensemble des agents concernés. Elle a permis d'établir les nouveaux rythmes de travail de façon partagée par les agents et permettant une amélioration du service rendu.

Ainsi, les nouveaux horaires permettront notamment la mise en place d'un entretien complet des locaux matin et soir, complété par une intervention au cours de la journée, une clarification de la répartition des missions entre les différents métiers par une meilleure efficacité, la création d'un binôme ATSEM/agent d'entretien pour le nettoyage des écoles maternelles, la rationalisation du nombre d'emplois existants pour les animateurs permettant une meilleure lisibilité pour les agents.

Cette proposition a fait l'objet de consultations et de débats lors des comités techniques réunis le 13 juin et le 22 juin et lors d'une audience le lundi 18 juin.

Il est donc proposé au conseil municipal d'abroger l'article 2 de la délibération n°01.11.2 du 20 décembre 2001, relative à l'aménagement et réduction du temps de travail, d'adopter le principe de l'annualisation du temps de travail pour les ATSEM à temps complet et les animateurs périscolaires et extrascolaires à temps non complet de 22 heures hebdomadaires.

### Mme MORO

Cette délibération a fait l'objet de nombreuses interrogations au sein de notre groupe. En effet, il nous est demandé de nous prononcer sur l'organisation du temps de travail des agents du fait de nouveaux rythmes scolaires. Ces rythmes scolaires ont fait l'objet d'une concertation qui a été, à notre sens, biaisée parce que sur les trois propositions de l'État, seules deux ont été mises au vote des conseils d'école. Cette concertation semble donc être le fruit d'une certaine précipitation. Alors que la commune d'Ivry-sur-Seine par exemple a mis en place, sur cette question, un comité de pilotage et une réunion publique en amont du vote, à Villeneuve-Saint-Georges, le débat a été discret, voire complètement absent.

Nous notons également la position intéressante de Philippe BOUYSSOU, le maire d'Ivry-sur-Seine, qui est assez criante de vérité. Je le cite : « Mon rôle est de donner des éléments de réflexion, mais il n'est pas d'imposer une organisation qui ne serait pas partagée par la



majorité des familles. En réalité, ce serait à l'État et non pas aux élus locaux de définir les rythmes scolaires car l'éducation est nationale ». Ô combien nous aurions aimé entendre cela à Villeneuve-Saint-Georges car oui, l'éducation est bien nationale. C'est un pari très risqué d'avoir des temps à la carte dont la conséquence sera des déséquilibres profonds.

Sur le temps de travail des agents, le constat est à peu près le même. On nous dit qu'une concertation a eu lieu, nous nous interrogeons. A-t-elle été réellement descendante ? Lors des deux CTP, les organisations syndicales ont voté contre. Les horaires n'apparaissent finalement satisfaisants pour personne, ni pour les ATSEM ni pour les animateurs ni pour les personnels de service. Nous en appelons donc à une nouvelle concertation.

Cependant, nous n'avons pas trouvé de consensus au sein de notre groupe et nous avons essayé d'être le plus démocratique possible. En cela, il y aura donc deux votes contre, trois votes pour et un NPPV.

### **Mme RICHETON**

Je voudrais répondre concernant la concertation. Vous savez que le calendrier a été très contraint puisqu'il a été imposé et accéléré par la DASEN. Nous avons prévu un calendrier de concertation que nous n'avons pas pu suivre. Nous avons décidé de concerter tous les personnels, les enseignants et les parents d'élèves. Vu le calendrier contraint, nous avons décidé de faire un questionnaire en direction de tous les acteurs. Il en est ressorti 62 % de réponses sur les quatre jours.

Quant aux personnels, nous avons pris le temps de la concertation sur les horaires de travail. Des groupes de travail ont été organisés avec les animateurs, avec les agents d'entretien et avec les ATSEM. Les syndicats ont participé à ces groupes de travail. En sont ressortis de nombreux éléments. Surtout, il fallait améliorer la propreté des écoles qui n'était pas satisfaisante, ce qui était ressorti des conseils d'école. Les agents en étaient bien conscients. Le travail a été conduit de cette manière et tout au long des groupes de travail, aucune opposition flagrante ne s'est manifestée.

### **M. JONCRET**

Plusieurs groupes de travail ont été organisés avec les différents services concernés. Un échange de deux heures a eu lieu en CTP et l'administration a apporté des réponses à l'ensemble des questions qui ont été posées. Une audience de plus d'une heure et demie a eu lieu lundi matin et je pense que nous avons apporté des réponses satisfaisantes. Des inquiétudes s'expriment sur l'organisation future, elles sont liées notamment à la question des binômes et à l'organisation du travail. Comme pour toute organisation nouvelle, les inquiétudes ou les questionnements sont légitimes. L'engagement a été pris de faire un retour d'expérience à la fin du premier trimestre de l'année scolaire, avec les organisations syndicales et les personnels qui étaient présents à l'audience de lundi. Les inquiétudes portent plus sur l'avenir que sur l'organisation de la concertation.

### **M. HENRY**

Je voudrais juste apporter un élément. Je souhaiterais que certains propos soient vérifiés. À ma connaissance, à Ivry, concernant les parents et la population, il n'y a eu qu'un questionnement dans les conseils d'école et une réunion publique où les personnes se sont exprimées. Nous sommes donc à minima au même niveau et je pense que nous avons été plus loin. Concernant les personnels, je ne dispose pas des informations, mais il serait intéressant de vérifier certains points car beaucoup d'affirmations me semblent erronées. Je les vérifierai.





### **Mme BARDEAUX**

Julia, je rejoins complètement le début de ton propos. En réalité, ce gouvernement et le précédent nous ont mis entre les mains un débat pourri. Ils proposent aux collectivités locales un débat qui n'est pas le leur. Aujourd'hui, les villes ont fait ce qu'elles pouvaient pour mener, dans un temps imparti, une concertation qui ressemble ici ou là à de la démocratie plus ou moins avancée et plus ou moins satisfaisante.

Maintenant, ne perdons pas de vue, comme Sylvie l'a dit à plusieurs reprises – elle rejoint en la matière Philippe BOUYSSOU, à mon avis, sans aucune difficulté – qu'il est de la responsabilité de l'État d'assurer une école républicaine et égalitaire pour tous les enfants, y compris à Villeneuve-Saint-Georges, ville dans laquelle ces questions sont essentielles. Je pense que nous devons mener un combat en la matière. Les déclinaisons locales pour le personnel communal ont été prises dans la douleur puisque nous avions un temps de travail extrêmement court pour y arriver. L'État nous impose des réglementations, nous attendons un décret d'encadrement qui veut dire tout et son contraire. Dans la même journée, les enfants peuvent être encadrés par des effectifs différents selon le matin, l'après-midi et le soir. L'État est en train de découdre un fonctionnement, qui certes, avait des faiblesses, mais qui était certainement meilleur que le futur qui nous attend. Les villes en sont victimes. Je pense qu'à Villeneuve-Saint-Georges, comme à Ivry-sur-Seine et dans d'autres collectivités, les choses ont été menées comme elles le pouvaient. Pour avoir échangé avec des agents, certes, nous pouvons toujours faire mieux, mais je crois que la concertation a eu lieu, avec un taux de participation qui dépasse d'ailleurs beaucoup d'autres collectivités. Pour ma part, je travaille à Fontenay sur cette question et malgré une large concertation, nous n'avons pas atteint la participation de Villeneuve-Saint-Georges. Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue ce qui nous unit dans ce combat. C'est bien la question de l'Éducation Nationale et non pas l'éducation des collectivités.

### **Mme la Maire**

Tout a été dit, je ne rajouterai rien. Il faut vraiment tenir compte des conditions dans lesquelles le débat nous a été imposé, avec un temps très contraint. Nous avons essayé d'être le plus à l'écoute possible dans ce temps très contraint, beaucoup plus que nous l'avions espéré.

### **M. BIYIK**

En 2015, les personnes qui avaient été recrutées restent.

### **Mme RICHETON**

Oui, parce que nous n'avons pas modifié le taux d'encadrement et que nous avons autant d'enfants, voire plus.

### **Le conseil municipal,**

#### **Par 29 voix pour,**

**Mohamed BEN YAKHLEF et Julia MORO ayant voté contre, Nadia BEN MOUSSA n'ayant pas pris part au vote,**

**Abroge l'article 2 de la délibération n°01.11.2 du 20 décembre 2001, relative à l'aménagement et réduction du temps de travail,**



**Adopte le principe de l'annualisation du temps de travail pour les ATSEM à temps complet et les animateurs périscolaires et extrascolaires à temps non complet de 22 heures hebdomadaires.**

**Les principes de l'annualisation sont les suivants :**

- **Le calendrier de l'annualisation est celui de l'année scolaire. L'annualisation est articulée autour de trois temps : le temps scolaire, le temps des congés scolaires, les temps de réunions/manifestations Ville/formations.**
- **La répartition hebdomadaire du temps de travail selon les périodes est soumise au Comité technique.**
- **L'emploi du temps identifie les plages de travail, les plages de repos compensateur, et les plages de congés annuels.**
- **Chaque agent dispose d'un emploi du temps annuel signé par son responsable hiérarchique, visé de lui-même, dont un exemplaire est remis à la direction des ressources humaines.**
- **Les heures supplémentaires ou complémentaires sont réalisées à la demande de la collectivité, en plus des heures prévues au planning annuel. Elles sont décomptées en fin d'année scolaire. Les heures réalisées au-delà du nombre d'heures annuelles préalablement défini sont considérées comme heures supplémentaires à récupérer ou à payer.**

**Pour les ATSEM, le cycle est ainsi défini :**

- **Temps scolaire : 36 semaines de 371 130 par an ;**
- **Temps congés scolaires : 6 semaines de 32 h 30 par an ;**
- **Temps de réunions/manifestations Ville/formations : 20 heures par an ;**
- **Borne hebdomadaire : du lundi au vendredi.**

**Pour les animateurs périscolaires et extrascolaires à temps non complet de 22 heures hebdomadaires :**

- **Temps scolaire : 36 semaines de 22 heures par an ;**
- **Temps congés scolaires : 16 semaines de 40 heures par an ;**
- **Temps de réunions/manifestations Ville/formations : 27 heures par an ;**
- **Borne hebdomadaire : du lundi au vendredi.**

## ENFANCE, PETITE ENFANCE ET EDUCATION

### Éducation

#### **25. Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires**

##### **Mme DEBBACHE**

Par délibération en date du 30 juin 2017, la commune avait approuvé le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires qui définit les modalités d'admission et de fréquentation des accueils périscolaires, des accueils de loisirs les mercredis et durant les



vacances scolaires. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune a dû modifier l'offre périscolaire et extrascolaire, afin d'intégrer les changements d'horaires du temps scolaire.

Par conséquent, le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires est modifié comme suit :

Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- L'accueil du matin sera assuré de 7h à 8h20.
- L'accueil du soir en maternelle sera assuré de 16h30 à 19h.
- L'accueil du soir en élémentaire sera assuré de 18h à 19h.

Pour les mercredis : l'accueil est assuré de 7h à 19h (précédemment de 12h à 19h).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ci-annexé qui intègre les modifications d'horaires indiquées ci-dessus, de préciser que ce règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux accueils périscolaires et extrascolaires et devra être signé par ces dernières, de dire que ce règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

**Le conseil municipal,**

**Par 29 voix pour,**

**Mohamed BEN YAKHLEF et Julia MORO s'étant abstenus, Nadia BEN MOUSSA n'ayant pas pris part au vote,**

**Approuve le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ci-annexé qui intègre les modifications d'horaires suivantes :**

**Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :**

**L'accueil du matin sera assuré de 7h à 8h20 (précédemment de 7h à 8h50)**

**L'accueil du soir en maternelle sera assuré de 16h30 à 19h (précédemment de 16h15 à 19h)**

**L'accueil du soir en élémentaire sera assuré de 18h à 19h (précédemment de 17h45 à 19h).**

**Pour les mercredis : l'accueil est assuré de 7h à 19h (précédemment de 12h à 19h).**

**Précise que ce règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux accueils périscolaires et extrascolaires et devra être signé par ces dernières,**

**Dit que ce règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.**



Présenté par la majorité :

**- Vœu pour le droit au logement pour tous présenté par la majorité municipale**

**M. JONCRET**

Le droit au logement pour tous est une politique de la ville qui répond aux urgences sociales et écologiques qui sont au cœur des villes populaires, des zones rurales et des quartiers prioritaires.

*« Considérant que la crise du logement est majeure, que 12 millions de personnes sont touchées, que 2,5 millions de personnes vivent dans des conditions de surpeuplement, sans confort et une très grande précarité, que la part du logement est passée de 18 à 25 % dans le budget des ménages ;*

*Considérant les attaques répétées sur le logement social menées par la majorité LRM, avec l'appui de la droite parlementaire, qui ont fragilisé les organismes HLM lors de la loi de finances de 2018 et de la future loi ELAN, Évolution du logement et de l'aménagement du numérique, afin de livrer le secteur public à la loi du marché, comme l'exigent depuis longtemps les lobbys de l'immobilier ;*

*Considérant que c'est une attaque contre le droit du logement digne, contre la mixité sociale et la place du logement social dans notre pays, alors même que 75 % des Français et 95 % des Villeneuvois sont éligibles au logement social ;*

*Considérant que le projet de loi ELAN, en l'état, organise le dépeçage du logement social, en obligeant les organismes HLM à vendre des logements pour se financer, tout en organisant le retrait de l'État du financement des HLM ;*

*Considérant les menaces pour les habitants de la vente d'HLM, avec le risque de constitution de copropriétés dégradées ou de captation de la valeur des immeubles sociaux par des spéculateurs ;*

*Considérant le refus du Gouvernement et de la majorité d'un amendement des députés PCF, soutenus par les députés LFI et Nouvelle Gauche qui visait à interdire la vente de HLM dans les communes hors-la-loi qui ne respectent pas la loi SRU imposant 25 % de logements sociaux ;*

*Considérant que le Président de la République, Emmanuel MACRON, s'attaque aussi au logement des personnes en situation de handicap en abaissant à 10 % pour 100 % actuellement la part des logements adaptés aux normes handicap et s'en prend aux architectes en limitant leur droit d'alerte sur les risques et dérives urbanistiques et architecturales ;*

*Considérant la coupe de 50 millions d'euros, dès 2017, dans le budget régional d'Île-de-France du logement, l'abandon par la Présidente de la Région Île-de-France, Valérie PÉCRESSÉ, de l'aide à la réhabilitation du parc social et d'aide à la lutte contre le*



*saturnisme dans des logements occupés par des ménages très précaires, ou encore la fin du financement régional de la lutte contre la précarité énergétique ;*

*Considérant les menaces répétées sur les prérogatives des communes ou sur l'avenir des départements, échelons territoriaux pourtant essentiels dans la définition et la mise en œuvre de la politique de la ville et l'accompagnement des habitants en situation de fragilité ;*

*Considérant l'abandon du plan Borloo, de ses propositions et de son financement de 40 milliards d'euros qui répondaient pourtant aux besoins d'urgence des habitants en matière de lutte contre la ségrégation sociale et spatiale d'accès aux droits à l'éducation, au logement et à une vie digne ;*

*Considérant que les annonces du Président de la République du mardi 22 mai 2018 n'inverseront pas les logiques des quartiers prioritaires de la ville qui disposent de 30 % de capacités financières en moins dans notre ville, alors que les besoins sont de 30 % supérieurs à la moyenne et que nos quartiers, qui accueillent, intègrent et créent, ont besoin d'égalité, d'engagement pour progresser et rayonner,*

*Le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges s'oppose à toutes les mesures qui mettent à mal le logement social, en particulier le projet de loi ELAN et la réduction du loyer de solidarité,*

*demande la construction de 200 000 logements sociaux par an, en particulier dans les communes qui ne respectent pas la loi SRU,*

*défend la création d'un service public national et décentralisé du logement, de l'habitat et de la ville s'appuyant notamment sur un pôle public financier, un pôle public de la construction et une agence nationale foncière, pour compenser les surcoûts fonciers,*

*et exige des politiques de droit commun qui soient enfin appliquées à égalité dans nos quartiers et que sur la base du rapport Borloo, des pistes de réflexion qui y sont énoncées, s'ouvre un débat permettant de déboucher sur des propositions concrètes et urgentes. »*

## **M. FAÏSSE**

Je ne voterai pas ce vœu qui donne un aperçu très partiel de la loi ELAN. Je suis tout à fait conscient des besoins de la population française en matière de logements. Le but de cette loi est de permettre de construire plus à un moindre coût.

Vous critiquez les dispositions en faveur des personnes handicapées. Les normes actuelles de construction des logements neufs prévoient que 100 % des logements doivent être adaptés à l'accueil d'une personne handicapée. Ces normes ralentissent la construction de logements neufs, alors qu'il n'est pas nécessaire que 100 % des logements soient totalement adaptés. Il est prévu que l'intégralité du parc de logements neufs soit évolutive, c'est-à-dire capable d'être rapidement et facilement adaptée à l'hébergement de personnes handicapées. Par ailleurs, les parties communes et les toilettes resteront totalement accessibles et les habitants pourront recevoir des personnes en fauteuil roulant.

Cette loi prévoit également la rénovation thermique de sept millions de bâtiments mal isolés, avec un objectif de rénover 500 000 logements par an.



Enfin, il est également prévu d'instaurer un bail mobilité pour les besoins des personnes souhaitant un contrat de location de courte durée, non renouvelable, de dix à douze mois, sans dépôt de garantie, ce qui concerne particulièrement les étudiants.

### **Mme DINNER**

Nous ne sommes pas en accord avec votre analyse, Monsieur FAÏSSE. Je vous rappelle que les dispositions du projet de loi ELAN, notamment celles qui concernent la restructuration du tissu HLM, vont aggraver la situation. Ce n'est pas un choc de l'offre, comme vous l'évoquez, mais bien un choc pour le modèle du logement social à la française, ne vous en déplaise. Avec ce projet de loi, le Président Emmanuel MACRON et son Gouvernement, appuyés par la droite parlementaire, visent à faire disparaître ce qui fait l'originalité de la France. Ils souhaitent surtout faire du logement social un lieu de circulation du capital, sur le modèle des sociétés anonymes, loin des principes de service public auxquels nous sommes attachés. Vous pouvez évoquer certaines choses, mais je crois que vous-même n'avez pas lu intégralement le projet de loi.

Le projet de loi est passé à l'Assemblée Nationale et va être présenté bientôt au Sénat. Comme le Président MACRON et son Gouvernement n'ont pas assumé et avaient un peu peur, je pense qu'ils vont laisser au Sénat, puisque la droite est majoritaire, le soin de lever le levier de la loi SRU, c'est-à-dire des 25 % de logements sociaux. Pour Villeneuve qui œuvre pour le logement pour tous, le logement social et le logement public, je crois que c'est une très mauvaise nouvelle.

### **Le conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Michel FAÏSSE ayant voté contre,**

**Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de NIASME) s'étant abstenus,**

**Birol BIYIK n'ayant pas pris part au vote,**

**S'oppose à toutes les mesures qui mettent à mal le logement social, en particulier le projet de loi ELAN et la réduction du loyer de solidarité,**

**Demande la construction de 200 000 logements sociaux par an, en particulier dans les communes qui ne respectent pas la loi SRU,**

**Défend la création d'un service public national et décentralisé du logement, de l'habitat et de la ville s'appuyant notamment sur un pôle public financier, un pôle public de la construction et une agence nationale foncière (pour compenser les surcoûts fonciers), exige des politiques de droit commun qui soient enfin appliquées à égalité dans nos quartiers et que sur la base du rapport Borloo, des pistes de réflexion qui y sont énoncées, s'ouvre un débat permettant de déboucher sur des propositions concrètes et urgentes.**



Présenté par le groupe France insoumise citoyennes et citoyens

**- Vœu contre l'accueil des cirques détenant des animaux sauvages :**

**Mme MORO**

Juste quelques mots d'explication pour un vœu dont les objectifs sont suffisamment explicites.

Sans parler de l'effroyable fait divers dernier de l'assassinat du tigre de Paris, l'animal dans un cirque ne connaît que l'enfermement et présente généralement des signes de traumatisme et de comportements compulsifs, tandis que les conditions d'hygiène sont souvent déplorables. De même, les animaux sont susceptibles d'être violentés physiquement et psychologiquement. À cela s'ajoutent des milliers de kilomètres parcourus sur la route, dans des conditions aussi inadaptées qu'inacceptables. Une telle situation est intolérable et des décisions fortes s'imposent. Nous devons offrir à nos enfants une autre vision du cirque et les sensibiliser à un autre rapport aux animaux.

Plus de 100 communes françaises, aujourd'hui, dont la ville de Paris notamment, ont à ce jour dit « non » au cirque avec animaux. Des pays décident même de l'interdire, comme l'Iran très récemment. Cette idée suit d'ailleurs son chemin dans notre société. En France, les médias l'abordent de plus en plus. Ainsi, par exemple, la chaîne de TNT Gulli, destinée à la jeunesse, a annoncé, le 10 octobre dernier, ne plus vouloir mettre à l'antenne des spectacles contenant des numéros avec des animaux, notamment des numéros de cirque. Dernièrement, la fédération européenne des vétérinaires a confirmé qu'elle adhère à la recommandation de promouvoir l'interdiction, dans les États européens, de l'usage de mammifères sauvages dans le cadre des cirques itinérants qui ne peuvent satisfaire aux besoins psychologiques et sociaux de ces animaux.

Les arts du cirque sont des disciplines nobles, il faut les encourager. Notre ville en est un parfait exemple. Mais la condition animale apparaît aujourd'hui comme un nouvel enjeu de l'humanisme moderne. Notre regard doit changer. Les animaux ne peuvent être exploités à des fins de divertissement, cachant une triste réalité de dressage par la contrainte de vie entière d'enfermement. Les animaux ne sont pas des clowns, comme l'affirme le slogan du code animal, un collectif d'associations luttant contre leur détention dans les cirques.

Pour nous, la société de demain doit être respectueuse de l'humain, de la nature au sens large et de tous les êtres sensibles qui la composent. Villeneuve, ville de paix, terre de culture et de résistance, laboratoire de progrès sociaux, ne peut plus éluder la question du bien-être animal sur son territoire. Gageons que cette décision, ce soir, soit la première d'un engagement de notre ville pour une meilleure prise en compte de la condition animale sur son territoire. Paris s'est dotée notamment d'une mission condition animale. Pourquoi pas Villeneuve-Saint-Georges ?

C'est en tout cas le souhait que nous portons avec notre groupe France insoumise, citoyennes et citoyens, qui est de renforcer nos actions en ce sens. Cette première étape ce soir est pour nous le signe d'une réelle volonté. La prise de conscience est désormais collective. Par conséquent, nous devons engager ce mouvement de manière concrète. N'oublions pas surtout que les animaux ont des droits et que nous avons aussi des devoirs envers eux. D'où la pleine légitimité de ce vœu que nous vous demandons d'adopter ce soir.

**M. POIRET**

Le groupe votera ce vœu qui répond à des préoccupations importantes en termes de condition animale, mais aussi à une évolution actuelle de l'économie des cirques. Les cirques les plus innovants aujourd'hui sont des cirques qui n'emploient plus d'animaux sauvages, mais qui cherchent au contraire de plus en plus à faire des spectacles très novateurs, avec des numéros n'impliquant que des hommes et avec des prouesses extrêmement intéressantes. Les écoles du cirque travaillent précisément sur ces numéros. Non seulement ce vœu répond à une préoccupation importante pour la vie des animaux, mais aussi à l'évolution actuelle des cirques qu'il convient d'encourager.

**Mme la Maire**

Merci, Guillaume. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à Julia, je voterai ce vœu sans problème. Je tiens juste à préciser que nous n'avons pas accueilli, au sein de notre ville, des cirques détenant des animaux sauvages.

**M. BIYIK**

Il me semble avoir vu encore récemment des chameaux attachés ici.

**Mme la Maire**

À Valenton et non pas à Villeneuve-Saint-Georges.

**Mme DINNER**

Les gens qui étaient sur Valenton ont squatté les terrains proches de Lidl. Ces terrains appartiennent au département. Nous avons donc fait un référé à l'époque.

**Mme PEYNOT**

Je suis tout à fait d'accord pour que nous nous préoccupions de la cause des animaux sauvages, mais les lions et les tigres ne courent pas les rues à Villeneuve. En revanche, les quartiers abritent de très nombreux chats errants. Je me permettrai donc de vous rappeler la situation critique et catastrophique de l'Ecole du chat. Elle n'a plus de local, elle n'a pratiquement plus d'adhésion et donc pas de moyen financier. Malgré tout, elle est toujours sollicitée en accueillant régulièrement des chats. On en trouve partout, dans les poubelles, dans les caves et les jardins. Il y a quelque temps, j'ai contacté Monsieur PILATTE et je lui ai fait une suggestion. Je ne sais pas s'il vous l'a transmise, mais je crois qu'elle serait à considérer.

**M. PILATTE**

Je l'ai transmise aux services. Ils sont en train de se renseigner pour savoir combien coûterait une telle opération. Nous sommes aussi en train d'essayer de trouver des solutions pérennes. Les quelques pistes que nous avons pu soulever ces derniers temps sont uniquement des locaux qui ne pourraient être utilisés que sur six à huit mois. Ce serait une solution temporaire et il faudra renouveler ce même processus au terme de ces six à huit mois. Nous sommes actuellement à la recherche d'une solution qui puisse être durable.

**Mme PEYNOT**

Je vous remercie. Je reviendrai vers vous régulièrement sur cette question.





**Le conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,**

**Birol BIYIK n'ayant pas pris part au vote,**

**S'associe aux autres collectivités locales qui refusent d'accueillir des cirques détenant des animaux sauvages.**

Présenté par le groupe France insoumise citoyennes et citoyens

- **Vœu sur la situation des Rohingyas**

**M. BEN YAKHLEF**

« La gence militaire en Birmanie mène depuis longtemps un nettoyage ethnique du peuple Rohingyas, ainsi que d'autres minorités, comme les Chikins, les Hanungs, mais depuis août 2017, elle a repris un génocide des Rohingyas, ce qui a provoqué une migration massive vers le Bangladesh, pays tiers. La gence militaire a brutalement torturé des hommes, des femmes, des enfants, des personnes âgées. Elle a décapité, mutilé, brûlé des personnes et violé des femmes qui depuis quelques mois, ont accouché d'enfants qui seront certainement apatrides et qui seront des orphelins. Ils ont commencé à construire des cabanes dans des plaines inondables. Depuis quelques jours, les moissons ont commencé et au génocide va s'ajouter un drame écologique.

Le Gouvernement du Bangladesh leur a donné un abri, des tentes temporaires, pour des raisons humanitaires, mais il est dans l'incapacité de pouvoir apporter une aide nécessaire aux réfugiés. L'UNICEF dont Villeneuve-Saint-Georges est membre et ville partenaire et le HCR tentent de répondre aux besoins humanitaires, mais la réponse est insuffisante. Ils doivent donc organiser, un an après, le financement substantiel pour répondre à la crise. Ce que la gence militaire fait aux Rohingyas est une violation flagrante des droits humains et leurs auteurs devront répondre devant la justice.

Aung San Suu Kyi, Premier Ministre du pays et lauréate du prix Nobel de la paix, reste muette, malgré les exactions et le génocide perpétrés par la gence militaire. Afin de résoudre la crise Rohingyas, la solidarité internationale est vraiment nécessaire. La réaction de la soi-disant communauté internationale a été insuffisante, face à une grave crise humanitaire. Les Rohingyas sont victimes de la concurrence géopolitique. Aujourd'hui, la Birmanie s'ouvre aux investisseurs étrangers, en particulier aux entreprises chinoises qui investissent massivement en Birmanie. Certaines zones de l'État ont été désengagées pour des installations industrielles des compagnies chinoises.

La France insoumise de Villeneuve-Saint-Georges condamne fermement ce génocide perpétré par la gence militaire, exige que les conditions pour le retour de tous les réfugiés dans leur propre pays soient réunies, que des documents d'identité appropriés à leur droit de nationalité soient garantis.

La France insoumise de Villeneuve-Saint-Georges demande que justice soit faite, que la gence militaire, qui a commis ce génocide et violé les droits humains des Rohingyas, rende des comptes.



La France insoumise exige également une réponse humanitaire appropriée pour les réfugiés, à la fois par le Gouvernement du Bangladesh et la communauté internationale et appelle tous ceux et toutes celles qui sont solidaires des réfugiés. Hier, nous célébrions la journée internationale des réfugiés, que ce soient ceux qui franchissent la Méditerranée, l'Océan Atlantique ou l'Océan Indien.

Nous vous présentons donc ce vœu. Pour répondre à certains qui demanderaient si ce vote est communautaire, je répondrais simplement que le 21 juin dernier, j'étais à Strasbourg, auprès de la communauté Janut, qui est persécutée au Bangladesh, pays musulman. Ce n'est pas un vote communautaire ; c'est un vote humaniste. Toute oppression et toute injustice doivent être combattues. Je vous appelle tous ici présents à voter ce vœu.

### **M. FAÏSSE**

Je voterai ce vœu, en déplorant qu'il ne soit pas élargi aux Ouïghours, ce peuple turcophone de religion musulmane sunnite de la province chinoise de Xinjiang qui est persécuté par le Gouvernement communiste chinois depuis le début des années 2000.

### **M. POIRET**

Nous sommes aussi très sensibles à la situation des Rohingyas, également à celle des Ouïghours, à celle des Yéménites. Le groupe a toujours adopté une position stable et ferme. Pour toutes ces situations internationales sur lesquelles nous avons, en tant qu'individus, en tant que responsables politiques, des positions fermes d'humanité, nous ne souhaitons pas prendre part au vote parce que nous pensons que tel n'est pas réellement le sens de notre engagement qui est plutôt local. Ces situations sont très nombreuses et nous avons malheureusement très peu de prise en la matière.

### **Mme la Maire**

Mohammed, comme vous avez présenté le vœu, vous êtes d'accord pour que nous y ajoutions les Ouïghours.

### **Le conseil municipal,**

#### **Par 21 voix pour,**

**Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Bénédicte BOUSSON-JANEAU (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL), Marema GAYE (pour son compte et celui de Charles KNOPFER), Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, et Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) n'ayant pas pris part au vote,**

**Réaffirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits et en dignité, et que toute vie est également sacrée ;**

**Refuse les pièges tendus par celles et ceux qui voient dans ce conflit un outil de division entre les peuples ;**

**Exprime son engagement total et sans faille en faveur de la paix et de toutes les initiatives qui peuvent y concourir ;**



**Dénonce les agissements répétés de l'État et de l'armée birmanes qui constituent autant de violations caractérisées de la Charte des Nations Unies et des normes juridiques qui en découlent, exercées en toute impunité du fait de la complaisance de la communauté internationale ;**

**Considère que la paix ne peut se construire que dans le respect du droit international et des résolutions de l'ONU ;**

**Estime qu'à cet égard le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit veiller à garantir la sécurité du peuple Rohingya, ainsi que de toutes les minorités qui (sur-) vivent en Birmanie, et à faire respecter l'ensemble de leurs droits, notamment les plus fondamentaux et inaliénables des Droits de l'Homme.**

**Dénonce le silence complice de la Prix Nobel Aung San Suu Kyi et demande à l'académie norvégienne de lui retirer ce prix ;**

**Dénonce l'inacceptable décision, en Avril 2013, de levée des sanctions économiques européennes qui pesaient sur le régime birman, suite à la cessation de l'assignation à résidence de Me Suu Kyi, alors-même que les persécutions et massacres réguliers perpétrés à l'encontre de certaines minorités du pays, et notamment de la minorité Rohingya, étaient connus de tous.**

**Exige en conséquence**

- **L'envoi immédiat d'une force internationale de protection ;**
- **La réouverture immédiate de l'État birman d'Arakan (Rakhine State) aux ONG et observateurs indépendants ;**
- **L'abrogation de la Loi de 1982 sur la Citoyenneté, qui a déchu les Rohingyas de leur nationalité birmane ;**
- **La reconnaissance des droits des minorités et l'application du Droit International afin de permettre la coexistence pacifique entre les différentes ethnies birmanes ;**
- **Exige de l'Union Européenne qu'elle s'engage à faire appliquer ces orientations avec un échéancier contraignant prévoyant des sanctions progressives contre la Birmanie si celle-ci ne s'y conforme pas, à l'image de celles prises à l'encontre de la Russie concernant sa politique en Ukraine ;**
- **Exige que la France fasse pression sur la junte militaire Birmane et fasse tout ce qui est en son pouvoir afin de parvenir à l'arrêt de ces massacres ;**

**Par ce vœu, nous condamnons aussi la Chine, ce n'est une révélation pour personne, les droits humains sont continuellement bafoués en Chine, l'actualité nous le rappelle régulièrement. D'après les rapports d'Amnesty International, dont le travail ne saurait être mis en cause, un nombre croissant d'avocats et de journalistes ont été harcelés, arrêtés et emprisonnés cette année. Les minorités culturelles (Tibétains, Ouïghours, Turkmènes, Mongols...) sont fortement exposées au risque de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, et privés de leurs droits fondamentaux.**

**Par conséquent, nous demandons à la France, d'intervenir auprès de l'ONU pour faire valoir les droits fondamentaux des minorités en Chine.**



*Villeneuve*  
Saint Georges

**S'associe aux actions humanitaires menées par les associations humanitaires, qui interviennent sans relâche pour dispenser aide médicale, matérielle et psychologique aux victimes, au nombre desquelles figurent des centaines de milliers d'enfants, orphelins, blessés, traumatisés et éprouvés par plusieurs années de persécutions systématiques, de privations de droits et de vagues régulières d'agressions physiques et sexuelles, d'expropriations, d'enfermements arbitraires et d'assassinats.**

\*\*\*

Fin de séance à 22 h 30